MADAGASCAR
REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2021

Sommaire

- ▶ Affaires nationales 1
- ▶ Diplomatie 5

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE. 7

- ▶ Insécurité, dahalo 7
- ▶ Justice, prisons 9
- ▶ Gouvernance 11
- ▶ Droits des femmes, travailleuses expatriées 13
- ▶ Droits de l'enfant, éducation, université 14
- ▶ Santé 15
  - Lutte contre le coronavirus 16
- ▶ Médias 17

ÉCONOMIE - SOCIAL 19

- ▶ Ressources naturelles 19
- ▶ Environnement, aménagement 20
- ▶ Le « kere » dans le Sud - Famine, dérèglement climatique 24
- ▶ Economie – Social 25
- ▶ Coopération, bailleurs de fonds 27

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

02/09 - Affaire Apollo 21 [projet d'attentat contre le chef de l'Etat et de hautes personnalités] : « *L'enquête au fond terminée, le procès pour bientôt* », selon la procureure générale près la Cour d'appel d'Antananarivo, Berthine Razafiarivony. « *Des documents corroborent les intentions des prévenus, notamment un document du budget d'Apollo 21 avec un plan stratégique, politique et opérationnel détaillé et chiffré* », a-t-elle affirmé. Le 4 août, Paul Maillot Rafanoharana et Philippe François, deux anciens officiers supérieurs de la gendarmerie et de l'armée française, ont été placés sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy. Aina Razafindrakoto a également été placé en détention préventive dans cet établissement. Quant à l'ancien premier ministre Victor Ramahatra, il a été incarcéré à la prison d'Imerintsiatosika avec un chef d'escadron de la gendarmerie, commandant du groupement de sécurité et d'interventions spécialisées, tandis que quatre éléments de ce groupement ont été placés sous contrôle judiciaire. Il en est de même de l'artiste Sareraka qui a été placé lui aussi sous contrôle judiciaire. Par ailleurs, l'épouse de Paul Rafanoharana a été placée sous mandat de dépôt à Manjakandriana. D'autres personnes ont été entendues. Il s'agit de cinq généraux en activité, issus de l'armée et de la gendarmerie, qui ont été également cités dans la tentative d'assassinat du président de la République. À l'issue de leur comparution, deux généraux ont été mis sous contrôle judiciaire et trois autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. L'avocat de Paul Rafanoharana a revendiqué la retransmission en direct du procès de son client sur les chaînes nationales.

06/09 - Tentative de coup d'État (Affaire Apollo 21) : « *Le droit à la défense n'a pas été respecté* ». La procureure a déclaré que le procès se tiendrait « *bientôt* », sans plus de précisions. L'instruction judiciaire de la supposée tentative de coup d'Etat déjoué par les autorités s'est terminée le 1er septembre. Arlette Rafanomadio, avocate de Paul Rafanoharana, affirme que l'enquête est entachée d'irrégularités et d'erreurs de procédure et craint un procès biaisé « *« Le droit de la défense n'a pas été respecté car la perquisition a été effectuée sans mandat du procureur. Nous ne pouvons pas communiquer librement avec notre client. La salle*

d'examen était remplie de microphones et de caméras. A ce jour le client est filmé en continu dans sa cellule et nous ne pouvons communiquer sans la présence des pénitenciers dans nos entretiens ou dans notre communication. En raison des différentes conférences de presse, des interviews télévisées des autorités et de la divulgation du secret de l'information, la présomption d'innocence de notre client n'a pas été prise en compte. Ces actions affectent certainement l'affaire, nous craignons donc que la justice ne soit pas indépendante dans cette affaire », déclare-t-elle. La défense a déposé une demande d'annulation de la procédure.

07/09 - Le projet Apollo 21 ignoré sur la scène internationale, constate *La Gazette*, qui s'interroge sur la réalité de ce projet d'attentat déjoué contre Andry Rajoelina et de hautes personnalités. Les autorités se heurtent au silence des organisations internationales, telle la Sadc, dont Madagascar est membre. Le pouvoir essaie de les convaincre et de les inciter à condamner ce projet. Le président du Sénat, Herimanana Razafimahefa, s'y est notamment employé auprès du président élu de la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations-unies, Abdulla Shahid, en marge de la 5e conférence mondiale des présidents de parlements.

27/09 - « *L'archevêque d'Antananarivo sort de l'ombre* », titre *Malagasy News*. Cité dans l'affaire Apollo 21 de tentative de coup d'Etat et ayant fait l'objet d'une enquête, Mgr Odon Razanakolona a fait profil bas ces derniers temps mais lors de la célébration du Jubilé de la 160e année de l'évangélisation catholique du pays il s'est montré plutôt serein après avoir été malmené par des médias proches du pouvoir pour ses liens supposés avec l'un des deux principaux prévenus, Paul Rafanoharana. Le site rappelle que Mgr Odon Razanakolona a été très proche d'Andry Rajoelina durant la période de Transition. Et d'écrire : *« En raison de cette relation qui n'a pas été très appréciée par une frange de l'élite catholique à Madagascar, un groupe d'intellectuels qui ne se sont jamais affichés publiquement se sont mobilisés pour former un lobbying auprès du Vatican afin d'empêcher sa nomination en tant que cardinal après le décès d'Armand Gaëtan Razafindratandra en 2010* ». Mgr Odon Razanakolona a été effectivement supplanté par Mgr Désiré Tsarahazana à ce poste honorifique mais il est resté toujours en bons termes avec les dirigeants, tout en jouant un rôle essentiel de représentation de l'Eglise catholique au sein de la puissante FFKM. L'archevêque a été toujours été considéré comme proche de la famille Rajoelina, jusqu'au coup de théâtre de l'affaire Apollo 21. Cette affaire sera bientôt jugée selon les avocats des inculpés.

02/09 - Après un long silence, Marc Ravalomanana reprend ses descentes sur le terrain. **Cette reprise a confirmé la scission existant au sein de l'opposition en général et au niveau du TIM en particulier.** Aucune des grandes figures du parti n'a accompagné l'ancien président, avec l'absence très remarquée des députés Hanitra Razafimanantsoa et Fidèle Razara Pierre. Aucun leader du de la plateforme de l'opposition RMDM n'a fait non plus le déplacement. Le président fondateur du TIM ne cache pas son intention de briguer de nouveau la magistrature suprême en 2023.

03/09 - Conférence budgétaire - Les gouverneurs vont mettre en avant leur contrat-programme. Ce sera la première fois que les gouverneurs et le ministère des finances et du budget se feront face, dans le cadre de la confection du projet de loi de finances 2022. « *Ce sera l'occasion de mettre en avant notre contrat-programme et de discuter comment, ou sur quel point l'État pourra nous appuyer encore plus* », déclare Hery Rasoamaromaka, gouverneur de la région Analamanga. Andry Rajoelina a mis l'accent sur l'obligation de résultat des gouverneurs et sur la vitesse de concrétisation de leur contrat-programme. Les gouverneurs, d'après les textes publiés récemment, sont appelés à supplanter les représentants de l'État sur le volet économique et social de l'exécution de la politique générale de l'État. Pour le pouvoir, l'émergence de Madagascar passe par l'émergence de ses territoires. Un État fort, stratège et efficace, est un Etat décentralisé. Adoptée par le Parlement durant la dernière session ordinaire, la lettre de politique de décentralisation urgente veut, notamment, que l'autonomie financière des collectivités territoriales soit renforcée, notamment par la mobilisation de leurs ressources propres et la simplification des recouvrements fiscaux. Des ressources devraient progressivement être transférées au niveau local. Au cours des concertations avec les gouverneurs, le ministère a recueilli pas moins de 6 285 propositions, dont une grande partie porte sur la construction d'infrastructures de santé et d'éducation, la construction ou la réhabilitation de routes, l'aménagement d'infrastructures agricoles. Les projets avancés devront tenir compte de la Politique générale de l'Etat (PGE) et faire l'objet d'un examen en conseil des ministres.

05/09 - Les vols de rapatriement annoncés par le président de la République ont débuté le 19 août. Air Madagascar a déjà opéré trois vols, pour un total de 720 ressortissants. Les voyageurs sont soumis (en principe) à diverses conditions strictes. Seules les personnes disposant de motifs impérieux de voyage peuvent être admis sur ces vols. Elles signent un engagement de non-sortie de Madagascar jusqu'à l'ouverture des frontières. A l'arrivée elles doivent s'astreindre à un confinement de 5 jours. Il reste encore deux vols de rapatriement à effectuer. De nombreuses personnes parviendraient à s'affranchir de ces conditions, notamment des artistes en tournée à Madagascar.

06/09 - La cérémonie d'inauguration du nouveau stade Barea Mahamasina s'est déroulée en grande pompe, en présence d'Andry Rajoelina, de son épouse Mialy et de leur fils ainé Arena. La construction de ce stade « *aux normes* » selon la terminologie officielle, est une promesse faite par le chef de l'Etat en juillet 2019, après le bon parcours des joueurs des Barea lors de la CAN 2019. 20 mois. C'est la durée des travaux réalisés par l'entreprise chinoise CSCOD (China State Construction Overseas Development). Une trentaine d'artistes se sont succédés pour animer cette inauguration. 10 heures d'animation non-stop diffusées en direct sur les chaînes TV et de radio publiques, pendant laquelle on a vu la participation de nombreux artistes de renom, mais aussi de 1 200 enfants du Centre Akamasoa du Père Pedro. La véritable cérémonie a débuté par un culte dirigé par des pasteurs membres du FFKM. Lors d'un bref discours inaugural, Andry Rajoelina a réitéré que ce stade est un lieu historique qui va changer à jamais l'image de la Ville des Mille et symbolisera les victoires du peuple malgache et l'émergence de Madagascar.

08/09 - Renouvellement de la CENI - **Les entités sources ont été appelées à élire ou désigner leurs nouveaux membres**. L'opération avance à petits pas. Seule la HCC a jusqu'ici publié un appel à candidature pour l'élection de son représentant. Le mandat de la CENI actuelle arrivera à terme vers la fin octobre. Outre la HCC, le président de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat, la Cour suprême, l'Ordre des journalistes et les organisations de la société civile légalement constituées œuvrant dans le domaine de l'observation des élections désignent ou élisent des représentants au sein de la formation permanente de la CENI, au nombre de neuf. Le Kmf/ Cnoe, actif dans l'éducation citoyenne et électorale, regrette que la lettre invitant les OSC à élire leur représentant ait été adressée au ministère de l'intérieur. *« Afin que l'élection des représentants des OSC dans la CENI ne prenne pas une tournure ou dimension politique, le Kmf/ Cnoe- suggère que ce soit le bureau permanent de la CENI, conformément aux dispositions légales, qui propose la liste des OSC complétant les exigences nécessaires, et au ministère de l'intérieur seulement de vérifier leurs existences et leur domaine d'intervention* », rapporte son communiqué de presse.

20/09 - Les modalités de l'élection des deux représentants de la société civile au sein de la CENI restent à préciser. Plus de 70 membres auraient reçu le courrier de la Commission, notamment ceux qui relèvent d'organisations habilitées à participer à l'observation des élections. Ce choix est contesté par les organisations qui souhaitent que la participation soit réservée à celles qui ont déposé un rapport d'observation, au nombre d'une trentaine. La société civile a déposé une lettre auprès de la CENI en vue d'une rencontre.

09/09 - Quelques groupes politiques commencent à se préparer pour la présidentielle de 2023. Le TIM a démarré une campagne de redynamisation de sa base. Tout indique que Marc Ravalomanana sera à nouveau le porte-étendard du parti qu'il a fondé. Le TIM mise aussi sur la plateforme d'opposition RMDM pour élargir son audience. Elle projette de reprendre ses tournées dans les régions. Le « *Hery vaovao ho ani'i Madagasi-kara* » (HVM) tente également de revenir dans l'arène politique. Tout comme le TIM, le parti mise sur une plateforme politique, le Groupe Panorama. Dernièrement, c'est le parti « *Asa vita no ifampitsarana* » (AVI), membre de la coalition présidentielle, qui a repris du service. Cette formation présidée par Norbert Lala Ratsirahonana, ancien chef de l'Etat, réputé proche d'Andry Rajoelina, a organisé des réunions politiques dans plusieurs villes. La question se pose de savoir si cette formation présentera son propre candidat. Certains de ses cadres estiment que le pouvoir ne répond pas aux idéaux du parti en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'Etat de droit, de décentralisation et de développement équilibré de toutes les régions.

10/09 - Madagascar, « *maillon faible pour la pénétration du terrorisme* », selon le président du Sénat, Herimanana Razafimahefa. Le chef de la délégation malgache a prononcé un discours au Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme qui se tient à Vienne. *« Madagascar, pays fragile, est un maillon faible pour la pénétration du terrorisme. Par sa situation géographique en plein cœur de l'océan Indien, il est exposé au risque d'être utilisé par les groupes terroristes pour en faire un refuge idéal. La vigilance est donc de mise en ce qui concerne mon pays. Dans ce contexte, nous prenons notre responsabilité en tant que parlementaires en accompagnant le gouvernement dans ses efforts pour lutter contre le terrorisme, et contribuons à mettre en place un cadre juridique fiable. Une des lois les plus récentes votées par le Parlement malgache est ainsi celle de février 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Une loi dont l'objectif principal est de définir les règles visant à prévenir, détecter et réprimer toutes activités à des fins de blanchiment de capitaux, ainsi que le financement des actes de terrorismes, associés ou non aux blanchiments de capitaux »*. ET de conclure : « *Le Sénat de Madagascar explorera la voie vers la régulation et l'adoption d'une loi visant à trouver un équilibre entre la liberté d'expression et l'expression de discours de haine provoquant l'instabilité »*.

13/09 - RMDM à Antsirabe : manifestation quadrillée par les forces de l'ordre. La foule n'était pas au rendez-vous à l'occasion de la première sortie en région de la plateforme de l'opposition qui s'est tenue à huis clos, dans les locaux de la société Tiko. Les autorités ont cependant mobilisé les forces de sécurité dans la ville et quadrillé le site. Marc Ravalomanana a brillé par son absence et les élus du TIM, notamment les députés, n'y ont pas été vus. Les députés TIM Hanitra Razafimanantsoa et Fidèle Razara Piera n'ont pas non

plus assisté à ce rendez-vous, alimentant les rumeurs de désaccords au sein de la plateforme avec les partisans de l'ancien président.
Dans un communiqué, la plateforme dénonce « *les dispositions liberticides prises par l'exécutif pour empêcher la tenue de cette rencontre*. [Elles] *relèvent de l'abus de pouvoir et d'un total irrespect des dispositions constitutionnelles* ». Et d'enchaîner que « *ce regroupement de partis d'opposition est la cible privilégiée de ce pouvoir, qui voit en lui le seul vecteur crédible de l'incarnation des aspirations profondes de la population* ». Le RMDM condamne les menaces à l'encontre de ses responsables locaux (appels téléphoniques) et les actions d'intimidation et de dissuasion dont tous les automobilistes de la RN7 ont fait l'objet pour les inciter à ne pas rallier Antsirabe la veille et le jour de son rassemblement.

16/09 - Roland Ratsiraka, plusieurs fois candidat à la magistrature suprême, aux avants postes pour critiquer le pouvoir depuis 2019. En 2023, il sera probablement sur la ligne de départ pour briguer un mandat présidentiel. Durant la crise sanitaire, le député de Toamasina, président du parti Malagasy Tonga Saina, a critiqué la stratégie du gouvernement en matière de gestion de la propagation du Covid-19. Sa présence dans le débat durant la crise lui assure une visibilité au sein de l'opinion. Dès le début de la 2e vague, il a défendu une campagne de vaccination de masse et milité en faveur de la réouverture des frontières pour les passagers vaccinés, tout en plaidant en faveur de la relance de l'économie. Il interpelle ouvertement les ministres et critique le pouvoir devant les caméras. Roland Ratsiraka évite toutefois de se rallier aux opposants dirigés par Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina, regroupés au sein du RMDM et du groupe Panorama.

17/09 - Mauvais payeur, Madagascar perd son seul avion de transport militaire. La société française Sofema a repris le Casa CN-235 qu'Andry Rajoelina avait acheté à crédit en 2019, révèle *Le Monde*. Plus de 4 millions d'euros ont été dépensés en pure perte par le ministère de la défense pour acquérir un avion de transport de troupes qui, au final, a été saisi en raison de défauts répétés sur les échéances de paiements. Le 16 novembre 2020, le propriétaire de l'avion, la société française Sofema spécialisée dans le négoce de matériel militaire d'occasion avec les pays pauvres, a résilié son contrat avec Madagascar et repris l'entière possession de l'appareil qui se trouvait depuis plusieurs mois immobilisé sur l'aéroport Lanseria de Johannesburg. A Antananarivo, les autorités se gardent bien d'ébruiter l'affaire. « *L'avion va bientôt revenir à Madagascar. La crise du Covid explique ce contretemps. Nous n'avons aucun impayé et nos relations avec Sofema sont bonnes* », feint le ministre de la défense. C'est en effet Andry Rajoelina qui, au lendemain de son entrée en fonction en janvier 2019, a donné l'ordre d'acquérir rapidement cet aéronef pour en faire le clou du traditionnel défilé militaire de la fête de l'indépendance. Un calendrier qui a semble-t-il justifié que la commande ne soit pas passée par un appel d'offres, mais à la suite d'un décret signé en mai ouvrant une procédure d'achat direct autorisée pour « *certaines catégories de marchés à caractère confidentiel pour la défense et la sécurité* ». En dehors d'une mission humanitaire de quinze jours en février 2020, l'appareil est resté à Johannesburg où Sofema dispose d'une plate-forme de maintenance. Le ministère de la défense avait sollicité auprès de Sofema la location de pilotes et de mécaniciens pour faire voler l'avion ainsi qu'un service de maintenance et de réparation. Des prestations supplémentaires facturées plusieurs centaines de milliers d'euros en sus des 7,3 millions du prix de l'appareil. Le contrat signé avec Sofema étant de droit français, c'est devant le tribunal de commerce de Paris que le gouvernement malgache devrait se tourner s'il voulait contester la décision de la société devant la justice. Le dossier qui empoisonne un peu plus les relations entre la France et Madagascar est suivi de près par le ministère des affaires étrangères. En attendant une hypothétique issue, la facture continue de s'alourdir pour les Malgaches. L'appareil « *appartient actuellement à l'Etat malgache* » a précisé le ministre de la défense, Richard Rakotonirina. L'affirmation du ministre est rejetée par la société française Sofema. Selon *Le Monde*, cette société « *a résilié, le 16 novembre 2020, son contrat avec Madagascar et repris l'entière possession de l'appareil* » suite aux *« défauts de paiement répétés du ministère de la défense nationale* ». Le solde à régler s'élèverait, sous réserve de tous coûts supplémentaires, à près de 5 millions d'euros.

21/09 - Les députés et sénateurs écartés de la gestion du Fonds souverain Malagasy (FSM) par la HCC. La HCC explique que « *le FSM constitue un moyen de financement de la réalisation de la politique générale de l'Etat ; que le Parlement, organe de contrôle de réalisation de ladite politique, ne doit pas prendre part à la gestion d'une société à participation publique ; qu'en application du préambule de la Constitution sur la séparation des pouvoirs, doivent être extirpés de l'article 9 de la loi soumise à contrôle, les termes "deux représentants de l'Assemblée nationale dont un membre de la commission des Finances, un représentant du Sénat*" ».

22/09 - Une relique ancestrale, le crane du roi Sakalava Toera, décapité au début de la colonisation, marque l'histoire de la Grande île. Retenu dans l'Hexagone, il est en voie de retrouver son pays. La ministre de la communication et de la culture, Lalatiana Andriatongarivo, a reçu l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, en vue d'entamer les démarches pour la restitution de ce crane à Madagascar. Selon

un article du journal *Le Monde* en 2016, deux crânes de personnalités Sakalava ont été envoyés de Morondava à Tuléar, puis expédiés à Marseille et Paris via la Réunion. Ces crânes ont été inventoriés parmi les objets entrés en 1899 dans le département des collections d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, où ils sont entreposés à l'abri des regards Ils sont en bon état.

29/09 - Le gouvernement n'alloue que 0,3 % de son PIB à la couverture des personnes extrêmement pauvres. « *La couverture et les dépenses liées aux filets de sécurité restent très faibles à Madagascar par rapport à ses pairs* », peut-on lire dans le rapport « *Vers une protection sociale universelle et inclusive pour les enfants à Madagascar* ». Commandité par l'Unicef au nom du ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion des femmes, le rapport note que la couverture des programmes de protection sociale combinés est d'environ *« 2,4 % des ménages, 2,5 % de la population et 3,1 % des enfants »*. L'évaluation des programmes de protection sociale existants a également permis de savoir que 10 des 22 régions seulement ont bénéficié desdits programmes. Outre la disparité des zones de couverture, le taux de couverture varie également d'une région à l'autre. Le gouvernement entend accroître son investissement dans la protection sociale et se fixe l'objectif d'atteindre un taux de couverture de 15 % d'ici à 2030.

30/09 - Une autre association des membres de la diaspora malgache voit le jour en France. Il s'agit de « *Miaradia* », qui s'affiche comme étant proche d'Andry Rajoelina. Sa création fait suite à l'appel lancé par ce dernier lors de sa rencontre avec la diaspora à Paris. Rasamimanana Hilarion en est le président. L'objectif de « *Miaradia* » est de soutenir la réalisation des « *velirano* » du président.

▶ Diplomatie

07/09 - Îles Éparses : reprise des discussions en perspective, selon les informations provenant de la rencontre entre le chef de la diplomatie malgache, Patrick Rajoelina, et l'ambassadeur français, Christophe Bouchard, *« la poursuite des travaux de la Commission mixte relative aux 'Nosy Malagasy' a été évoquée durant la visite de courtoisie effectuée par l'ambassadeur de France* », a communiqué le ministère des affaires étrangères. Cette commission, qui a été créée dans le cadre des négociations bilatérales sur la gestion des îles Éparses, a dû interrompre ses travaux à cause de la pandémie. La tenue d'une réunion était prévue en mars 2020 mais la situation sanitaire ne l'a pas permis. Depuis, la commission a été mise en veilleuse, même si le dossier a connu des rebondissements.

08/09 - Les priorités du nouveau gouvernement sur la 2e partie du mandat présidentiel, notamment les élections, la décentralisation émergente, le rôle et l'élection des gouverneurs, ont été au centre des discussions entre l'ambassadeur de l'UE et le ministre de l'intérieur. Les programmes en cours et à venir de l'UE, en appui à l'organisation et l'observation des élections et à la décentralisation, ont également été évoqués. De même que le suivi des recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE ainsi que la nécessité de renforcer le cadre législatif et la liste électorale.

08/09 - L'ambassadeur de l'Union européenne a discuté de la réforme de la justice avec le ministre Imbiki Herilaza. A l'ordre du jour : la lutte contre la corruption, la surpopulation carcérale et la lenteur du traitement des dossiers. Les activités des programmes en cours et à venir de l'UE en appui au secteur justice, en particulier le projet NFD (Ny Fanjakana ho an'ny Daholobe) ont aussi été abordées lors de cette rencontre, notamment les appuis en matière de gestion budgétaire, de gestion des ressources humaines, de digitalisation, d'inspection et d'équipement du ministère et des juridictions.

09/09 - Lancement d'un programme de licence en langue malgache à la faculté des Etudes africaines de l'université des langues étrangères de Beijing. Ce programme, en promouvant la culture et l'histoire malgache auprès des jeunes chinois, va renforcer les liens d'amitiés des peuples des deux pays, a souligné l'ambassadeur de la République populaire de Chine à Madagascar. *Midi* rapporte que certains voient dans cet enseignement de la langue malgache un atout majeur pour les Chinois de mieux s'implanter dans le pays. *« Avec nos ressources que tous les pays envient, je trouve cette approche très tactique. Encore faudrait-il que la langue malgache intéresse les étudiants* », explique un observateur. Douze étudiants sont inscrits en première année dans cette université chinoise, encadrés par trois enseignants. La Chine est le second pays étranger où la langue malgache est enseignée au niveau des universités, après la France où elle est enseignée à l'Inalco depuis plus d'un siècle, ainsi qu'à l'université de la Réunion.

10/09 - Le ministre des affaires étrangères annonce une vaste campagne de candidature pour les postes d'ambassadeurs et de consuls généraux. De nombreux postes sont à pourvoir. Il entend fournir au président de la République, qui détient, selon la Constitution, la prérogative de nomination, les profils qui correspondent à « *ces postes prestigieux* ». Le ministre veut *« pouvoir compter sur un outil diplomatique efficace, présent partout grâce à sa veille économique et institutionnelle* » Les postes seront diffusés sir le site

du ministère. « *On choisira des ambassadeurs compétents, qui pratiquent les deux langues officielles de Madagascar et auront obligatoirement un anglais courant* », précise Patrick Rajoelina. Les conseillers d'ambassade offriront des services de qualité aux usagers, et en particulier aux entreprises désireuses de s'implanter à Madagascar, a-t-il expliqué. Chaque consul honoraire aura une obligation de résultats quant à ce qu'il apportera au pays, soit en termes d'emplois, d'implantations d'entreprises étrangères ou d'organisation de manifestations de prestige. Le ministère envisage la mise en place d'une Académie diplomatique de Madagascar qui lui sera directement rattachée. Ce sera un centre de formation pour les diplomates malgaches, mais également pour les étudiants et tous les hauts fonctionnaires civils et militaires qui le souhaiteront. « *Notre Académie diplomatique sera également ouverte aux cadres supérieurs du secteur privé afin qu'ils se familiarisent davantage avec les ambitions de notre pays en matière de diplomatie économique et afin également qu'ils se mobilisent en faveur du rayonnement de Madagascar à l'étranger* » a détaillé le ministre.
La Gazette fustige Patrick Rajoelina, qualifié de *« ministre étrange des affaires* », binational franco-malgache, qui a exercé une longue carrière dans l'administration française avant de regagner le pays. Il lui est reproché de ne pas maitriser la langue nationale.

17/09 - Projet d'attentat - L'affaire Apollo 21 bientôt jugée. À entendre le ministre français Jean-Yves le Drian, le procès démarrera ce mois. Le sujet a été évoqué durant une séance à l'Assemblée nationale française à l'occasion d'une question posée par la députée Aina Kuric, d'origine malgache, sur les relations entre Madagascar et la France. Le ministre des affaires étrangères a souligné que les deux ressortissants français mis en cause bénéficient d'un appui consulaire, suivant la convention de Vienne. Ce qui fait que les autorités consulaires françaises sont, en principe, au courant de l'évolution du dossier. Berthine Razafiarivony, procureure générale de la Cour d'Appel d'Antananarivo a indiqué de son côté que l'enquête au fond est bouclée. *L'Express* écrit : « *Le dossier Apollo 21 a défrayé la chronique en juillet et août. Il a divisé l'opinion publique. Une partie, jusqu'à maintenant, ne croit pas en la véracité de cette affaire de tentative d'assassinat du président de la République. »*

17/09 - Russie-Madagascar - Des commissions mixtes en cours de mise en place. La coopération entre la Grande île et la Fédération de Russie a connu une nouvelle dynamique ces dernières années. Une mobilisation particulière est constatée du côté des diplomates russes avant la tenue du 2e Sommet Russie Afrique en 2022. Le désir du pays de Vladimir Poutine de jouer un rôle prépondérant sur le continent est perceptible depuis quelques années. C'est dans cette optique que la nouvelle équipe de l'ambassade de Russie à Antananarivo multiplie les rencontres à différents niveaux. L'ambassadeur Andrey Andreev Vladimirovich et ses proches collaborateurs ont eu une réunion de travail avec l'équipe du ministère des affaires étrangères en vue de la mise en place des commissions mixtes. La coopération entre la Russie et Madagascar se diversifie. Le secteur de la pêche dans la région Sofia intéresse particulièrement la Russie en raison de ses potentialités.

21/09 – 76e Assemblée générale de l'ONU : les îles Éparses de nouveau à l'ordre du jour. L'agenda de cette nouvelle session affiche le sujet en son point 64, au titre de la thématique du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme, entre autres, la situation en Afghanistan, la question de Mayotte, des Îles Falkland et de la situation de la démocratie et des droits humains en Haïti. Le statut de ces îles est inscrit à l'ordre du jour de l'AG des Nations unies depuis la 34e session, en 1979. Depuis la 44e session, l'Assemblée a décidé chaque année d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la session suivante.

23/09 - Andry Rajoelina croit en une « *issue positive, juste et apaisée* » des négociations sur les îles Eparses. Devant l'Assemblée générale des Nations unies, le chef de l'Etat a fait part de son optimisme par rapport à l'avancée des discussions sur le dossier. Bien que la commission mixte ne se soit réunie qu'une seule fois, il estime que les démarches déjà engagées constituent un début de mise en œuvre de la résolution adoptée en 1979 par l'Assemblée générale *« demandant à la France d'initier sans tarder les négociations avec Madagascar pour la réintégration des îles qui ont été séparées de Madagascar de façon arbitraire* ». « *Aujourd'hui, 42 ans après, avec mon homologue français Emmanuel Macron, nous œuvrons ensemble à travers la tenue des travaux au sein d'une commission mixte entre nos deux pays* », a-t-il lancé.

27/09 - Sommet Afrique-France - Des activistes malgaches sont attendus à Montpellier pour discuter de l'avenir des relations du continent avec l'Hexagone. Ketakandriana Rafitoson milite pour la démocratie et lutte contre la corruption. Marie Christina Kolo est active dans la défense de l'environnement et dans la lutte pour les droits des femmes. Tsimihipa Andriamazavarivo est dans le domaine de la sensibilisation des citoyens et des jeunes sur les questions de gouvernance et de redevabilité. Hony Radert suit de près la gouvernance dans le domaine de la santé. Ces quatre activistes engagés dans la mobilisation citoyenne ne sont qu'une partie des personnalités malgaches qui participeront au sommet le 8 octobre. Des acteurs du changement, entrepreneurs, artistes, intellectuels, influenceurs, créateurs, figurent également sur la liste des Malgaches attendus en France pour un moment de partage et d'échanges afin de « *questionner et redéfinir les fondamentaux de la relation entre la France et le continent africain* ». Donnant la parole aux acteurs de cette relation et à ceux et celles qui la font vivre, notamment la jeunesse, le sommet devrait permettre de faire un point sur

les principales priorités de la relation, dont la facilitation de l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur, ou encore la refondation de l'aide au développement au profit d'une relation partenariale.

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE.

15/09 - La société civile s'engage dans la réalisation des ODD. Il y a encore du chemin à parcourir. C'est le constat de la société civile par rapport aux efforts menés par Madagascar pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Un accent particulier a été mis sur les points inscrits dans la fiche n°16 des 17 ODD qui concerne la « *paix, justice et institutions efficaces* ». Le secrétaire exécutif de la plateforme nationale de la société civile, Elisa Razafiniarivo, a soulevé des failles quant à sa mise en œuvre alors que c'est le pilier de la réussite de tous ces objectifs. *« Nous allons prêter main forte à l'Etat et le secteur privé pour avoir des résultats palpables. Mais pour y parvenir, il faut une bonne coordination des organisations de la société civile pour la mise en œuvre et le suivi des ODD* », a-t-elle souligné.

17/09 - A huit ans de l'échéance ODD de nombreux défis attendent Madagascar. La pauvreté persiste. La faim sévit de plus belle, surtout dans le Sud. Beaucoup n'ont toujours pas accès aux soins de qualité. L'éducation équitable, gratuite et de qualité, l'eau, l'assainissement, sont hors de portée pour des millions de Malgaches. Beaucoup de personnes actives sont sans emploi. *« Ces objectifs sont très ambitieux, alors que nous ne disposons que d'un budget limité pour la mise en œuvre des programmes qui permettent de les atteindre*. », indique Harijaona Andriamora Niaina, coordonnateur technique du mouvement Rohy. Les OSC exhortent les administrateurs territoriaux, le gouvernement, les agences de développement, y compris les collectivités décentralisées et le pouvoir législatif, à renforcer les efforts pour améliorer la vie des citoyens à tous égards afin de promouvoir la paix et d'éliminer les inégalités. La contribution du secteur privé est, également, appelée pour la poursuite du travail visant à promouvoir les affaires, à fournir de l'emploi décent et à améliorer les services aux consommateurs dans le plein respect de l'environnement et à préserver le développement durable. Les OSC s'engagent à renforcer leurs actions pour la mise en œuvre et le suivi des ODD, à mobiliser toutes les forces et les ressources autour et au sein du mouvement « *Vitrana* », afin de renforcer et consolider les actions déjà entreprises sur le terrain, à éduquer les citoyens pour des comportements adaptés au développement durable et à multiplier les plaidoyers en vue de défendre les droits humains, garants du développement durable.

22/09 - Les organisations de la société civile ont adressé une lettre ouverte au chef de l'Etat pour dénoncer les dispositions arrêtées pour le renouvellement de leurs représentants au sein de la CNIDH. Il est notamment écrit dans ce courrier que pour les Nations unies et le Conseil des droits de l'homme, l'officialisation par décret présidentiel de l'acte de nomination des cinq nouveaux membres de la société civile, élus à siéger au sein de cet organisme lors des élections du 27 novembre 2020 ne devrait pas marquer par la division, l' exclusion, et les inégalités, surtout pas par le non-respect des normes internationales, notamment les Principes de Paris, ainsi que la loi du 22 Juillet 2014 régissant la CNIDH et le décret de 2015 fixant les modalité de désignation et d'élections des membres de la CNIDH. Le fait d'exclure du décret du 26 mai les deux commissaires issus de l'entité constitue un déficit démocratique grave qui risque d'entraver, à l'échelle internationale, la crédibilité de l'Etat et de la CNIDH. La nomination des cinq nouveaux membres ne devrait, en aucun cas, faire l'objet de restrictions déraisonnables car la CNIDH est le reflet de la démocratie et de l'Etat de droit. C'est le cadre parfait reconnu universellement pour la promotion, la protection et la réalisation effective des droits de l'homme. La légitimité d'une CNIDH forte, solide et efficace est fondée essentiellement sur l'ensemble des valeurs et des principes fondamentaux dont l'observation incombe, au premier chef, au président de la République, surtout en cette circonstance exceptionnelle de crise sanitaire. Un Bureau exécutif dépourvu de toute légitimité démocratique ne garantit en rien la stabilité et le bon fonctionnement de la CNIDH.

► Insécurité, dahalo

08/09 - Deux rapts ont eu lieu depuis le 30 août dans deux districts voisins, à Anjozorobe et à Ankazobe. Une victime a été relâchée, mais deux autres restent introuvables. Les vols de bœufs, les enlèvements contre rançon et les meurtres ont connu une recrudescence ces derniers mois dans les trois districts voisins, à Ambohidratrimo, Anjozorobe et Ankazobe. Des membres de la redoutée bande du défunt Del Kely courent toujours et continuent de sévir. Ils ont presque quitté le district de Tsaratanàna où ils avaient fait plusieurs victimes pendant des années. Des agents de sécurité villageoise [lambamena ou zazamena] aident les gendarmes et militaires à les chasser. De larges secteurs ont été bouclés.

10/09 - Une vague de terreur s'est abattue sur Ankazobe. Un mort et un blessé sont déplorés du côté du fokonolona et 70 têtes de bovidé ont été dérobées. Les malfaiteurs étaient équipés d'armes de guerre. Une poursuite a été engagée par les forces de l'ordre aux côtés du fokonolona mais les voleurs sont parvenus à prendre le large ave leur butin.

16/09 - Mahabo - Une bande d'une quarantaine de dahalo lourdement armés abat un villageois, prend deux otages et dérobe 80 zébus. De violents affrontements se sont produits avec les habitants. Un hélicoptère de l'armée est intervenu, mettant la bande en fuite. Les otages ont été libérés et le troupeau récupéré.

17/09 - Betioky-Sud - Un albinos sauvé d'un vol d'organes. Enlevé lors d'une veillée funèbre, ses ravisseurs voulaient vendre ses yeux à des sorciers pour soi-disant préparer une potion d'invisibilité et de vision nocturne vendue à des dahalo. Les gendarmes ont pris à contre-pied leur plan. Après dix jours de captivité, l'enfant a été arraché des mains de ses kidnappeurs par les forces de l'ordre, en collaboration avec le « *Dinabe* ». Trois personnes ont été arrêtées et deux fugitifs identifiés.

18/09 - Un enfant albinos enlevé et décapité à Analamary (district de Betroka). Les dahalo ont laissé le corps à la mère et emporté la tête. Le mois dernier, les mêmes faits avaient été enregistrés dans la commune de Benato. Le député du district, Nicolas Andrianasolo, a tiré la sonnette d'alarme en demandant aux autorités de se saisir de cette situation. « *Les enfants albinos sont livrés à eux-mêmes, ils vivent dans une terreur permanente* », a-t-il déploré. Une personne, reconnue par la mère, a été placée sous mandat de dépôt.

18/09 - Lutte contre l'insécurité : restauration du « *Dina* » dans la région Amoron'i Mania. La gouverneure, Mamiarisoa Radalison, a multiplié les réunions avec l'Organe mixte de conception (OMC) de la région afin d'élaborer des stratégies efficaces. Parmi les solutions évoquées, la restauration du « *Dina* », ensemble de règles coutumières modernisées au service de la sécurité publique, qui sera applicable sur toute la région. Ce « *Dina* » appelé aussi « *Dinam-paritr'i Amoron' i Mania* » a déjà été appliqué dans la région mais il avait été suspendu pour des raisons juridiques. Après l'adoption de la loi autorisant les « *Dina* », les autorités régionales ont jugé nécessaire de restaurer ce moyen permettant de lutter contre l'insécurité. Son entrée en vigueur a obtenu le feu vert du tribunal. A travers le « *Dina* », le gouvernorat local coopère avec les dahalo repentis, appelés « *Lamba-mena* », pour traquer les malfaiteurs. Amoron'i Mania n'est d'ailleurs pas la seule région à avoir fait appel à l'aide de ces hommes qui ont changé leur fusil d'épaule.

20/09 - Ilaka Centre : une dizaine de dahalo armés attaquent cinq taxis-brousse faisant partie d'une caravane de 50 véhicules. Les attaques à main armée perpétrées par les coupeurs de routes sur la RN7 sont en recrudescence. Les bandits avaient déposé une trentaine de blocs de pierre sur la largeur de la chaussée. Pour intimider les conducteurs, ils ont effectué des tirs en l'air et mitraillé les véhicules avec des pierres. Ils ont ensuite dépouillé les passagers, s'emparant de tous les objets de valeur à leur portée. Aussitôt avisée, la gendarmerie a diligenté des éléments sur les lieux pour procéder à une constatation des faits. Les assaillants ont pris la direction du Sud sur la RN7. L'enquête, après l'audition du chauffeur et des victimes, se poursuit. Pour *La Vérité*, on assiste à un regain de l'insécurité, aussi bien en ville qu'à la campagne et sur certaines routes de la Grande-île.
Midi écrit : « *C'est maintenant la peur au ventre que les automobilistes empruntent les axes vers le sud, vers le nord ou vers l'ouest de la Grande île. Les attaques qui ont pris pour cible les taxis-brousse nous ramènent à un passé que l'on voudrait oublier. Il s'agit de bandits parfaitement organisés qui tendent de véritables embuscades, ne laissant aucune échappatoire aux malheureuses victimes. (…) Ce sont maintenant des bandits de grand chemin qui attaquent les voitures et les taxis-brousse qui roulent de jour comme de nuit sur ces routes. (…) Les gendarmes affirment qu'ils vont escorter les caravanes de voitures qui vont être formées. C'est une opération militaire comme celle mise en place pour lutter contre les dahalo que les responsables vont lancer. »*

20/09 - Sept dahalo armés brûlent un village à Farafangana. L'école primaire et huit autres maisons ont été réduites en cendres lorsqu'ils ont mis le feu au foyer de la famille ciblée. Tombés nez-à-nez à leur arrivée avec un guetteur préposé à la surveillance du village, les malfaiteurs ont ouvert le feu sur ce dernier, le blessant aux jambes. A l'origine de cet acte de banditisme, un règlement de compte sur base de différends familiaux, indique la gendarmerie. Cinq suspects ont été placés en garde à vue. Le ministre de la défense s'est rendu sur place pour constater de visu l'étendue des dégâts.

22/09 - 120 dahalo ont pillé deux villages à Marovitsika Befotaka Sud. 41 d'entre eux ainsi que quatre villageois ont trouvé la mort dans une fusillade qui a duré plus de 6 heures. Une partie de la bande a pillé les foyers et a pris le large. Entre-temps, plusieurs dizaines de dahalo ont pris d'assaut les enclos à bœufs pour s'emparer des troupeaux. Quatre gendarmes ont parcouru 16 kilomètres à pied depuis le chef-lieu de commune de Marovitsika pour venir en appui au fokonolona. Les dépouilles des dahalo abattus jonchaient les lieux de l'accrochage. N'osant pas se manifester, les familles des dahalo tués n'ont pas donné signe de vie, livrant les corps de leurs proches aux décisions des villageois. Le fokonolona a décidé d'enterrer les dépouilles non récupérées. Le ministre de la défense et le chef de l'Etat Major des armées se sont rendus sur les lieux.

Face à cette importante perte en vies humaines, la CNIDH va entreprendre une enquête indépendante. Elle entend aussi proposer des orientations pour une meilleure mise en œuvre des dispositions en faveur de la sécurité de la population et de la protection du droit à la vie. « *Ce n'est pas la première fois qu'une attaque dans cette zone tourne à l'hécatombe. Que ce soit des vies perdues de villageois ou de dahalo, il ne s'agit pas de prendre position* », fait savoir son président, Seth Andriamarohasina. Ces derniers mois cette zone du pays a été le théâtre de plusieurs attaques de dahalo et d'affrontements entre communautés villageoises. « *Le plus important pour la CNIDH, c'est qu'une telle situation n'ait plus à se reproduire et pour cela il faut trouver les moyens de mettre en place un dispositif de sécurité vraiment efficace. Il faut étudier la possibilité de mise en place de base opérationnelle de sécurité avancée pour qu'il y ait des interventions en temps réel en cas d'attaques. Dans ce cas-là, le poste de gendarmerie le plus près se trouve à 16 kilomètres. Donc entre temps, il y a eu des dégâts* », signale-t-elle.

25/09 - Vingt dahalo armés ont dérobé deux cents zébus à Andrea Maintirano. Ils ont pris quatre otages et quatre fusils. Deux militaires ont été blessés dans une fusillade.

24/09 - Résurgence de l'insécurité : une manœuvre de déstabilisation, selon le ministre de la défense. « *Une série d'attaques des bandits s'est produite ces derniers jours. Et aussi curieux que cela puisse paraître, des gens font le relais sur les réseaux sociaux pour discréditer les efforts fournis par les autorités et par les forces de défense et de sécurité. Ce n'est ni plus ni moins qu'une manœuvre de déstabilisation. Nous ne pouvons pas accepter que des personnes malintentionnées nous divisent par des actes aussi malsains que nuisibles. C'est inadmissible, il faut restaurer la sécurité et l'autorité de l'Etat* », a déclaré le ministre avant d'ajouter que des mesures seront prises en vue de donner un coup d'arrêt à cette insécurité préoccupante.

28/09 - Le problème d'insécurité en zone rurale est d'abord d'ordre social, estime des élus. « *La pauvreté est une des causes profondes de l'insécurité en milieu rural et il y a ceux qui veulent profiter de la situation de précarité qui y règne* », a soutenu la députée de Vangaindrano. Les « *mesures sociales devraient alors intervenir* », a, quant à lui, avancé le député de Tsiroanomandidy. Pour ce dernier, *« la mise en place du dina qui mettra en valeur l'organisation sociale de base* » figure dans le répertoire des solutions. *« La répression n'est pas une solution pérenne mais il faut plutôt miser sur la prévention et s'y investir afin de pouvoir réduire le taux d'insécurité en milieu rural sur le long terme* », poursuit-il. Sur le plan administratif, il faut renforcer le contrôle de la circulation des armes à feu. Dans cette optique, il s'avère nécessaire de procéder à l'élection des chefs des communautés de base. « *Le fokontany constitue un élément-clé dans la lutte contre l'insécurité mais il faut lui accorder plus de marge de manœuvre, et de légitimité, dans la gestion locale de la sécurité car, par exemple, le chef de fokontany connaît les délinquants dans sa circonscription et pourrait être mobilisé dans ce sens.* »

29/09 - « *L'État ne pas rester les bras croisés face au relent d'insécurité actuel* », a déclaré Christian Ntsay. Les ministres de la défense, de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de la sécurité publique et le secrétaire d'État à la gendarmerie ont pris part à une réunion de crise et décréter la mobilisation générale. Les zones urbaines, notamment Antananarivo et ses environs, ainsi que les zones rurales sur la quasi-totalité de la côte Ouest sont identifiées comme les plus sensibles et les attaques sur les routes nationales reviennent en force. À entendre les explications des responsables, la levée de l'état d'urgence sanitaire aurait débridé les malfaiteurs, dont les exactions sont de plus en plus violentes. « *Il y aura un déploiement massif des éléments des forces de l'ordre* », annonce le contrôleur général de police Fanomezantsoa Randrianarison, ministre de la sécurité publique.

► Justice, prisons

02/09 - Syndicat des magistrats (SMM) - Le bureau intéresse peu les juges. Il se trouve dans l'obligation de reporter l'élection des nouveaux membres, faute de candidatures. Au sein de la magistrature, quelques anciens constatent avec regret « *un désintérêt des magistrats pour l'engagement syndical* ». Le SMM fait pourtant partie des organisations syndicales les plus influentes du pays. À un certain moment, il est même parvenu à faire plier les décideurs politiques. Depuis quelques années, le Syndicat s'est aussi engagé dans l'amélioration de l'image de la justice et la défense de l'État de droit. L'absence de prétendants notamment pour le poste de président, pourrait traduire une certaine peur de la fonction. Selon le président sortant, Clément Jaona, « *les décideurs étatiques tendent à considérer les syndicats comme des contestataires, des contre-pouvoirs et non pas comme des partenaires sociaux*. »

08/09 - Le ministre de la justice, Herilaza Imbiky, veut que la machine judiciaire accélère sa cadence pour désengorger les prisons et améliorer le traitement des dossiers en instance. Les prisons surpeuplées du pays alertent le ministre qui décide d'agir pour redresser la barre. « *La situation actuelle du ratio condamné/prévenu est généralement alarmante et nécessite une prise en main urgente* », a-t-il affirmé. « *Les organismes de défense des droits de l'Homme l'ont, à maintes reprises, évoqué* », note *Midi*. L'objectif de

60/40, en termes de ratio condamné/prévenu, fixé initialement, est largement dépassé. Le ministre souhaite porter ce ratio à 70/30 fin 2021. « *Les dossiers de procédure concernant des personnes détenues à titre préventif, objet d'ordonnance de prise de corps, dans vos ressorts respectifs et par juridiction, doivent tous être identifiés dans les plus brefs délais et traités en priorité* », ordonne le ministre à tous les responsables de la hiérarchie judiciaire. « *Le nombre des sessions des Cours criminelles et des audiences de flagrant délit doit être multiplié et la politique de détention préventive doit être appliquée de la meilleure des façons, dont un rappel doit être fait à l'endroit des substituts, des juges d'instruction, des juges des enfants* », a-t-il souligné. Chaque procureur général de cour d'appel doit envoyer pour le 20 septembre la liste des dossiers de procédure concernant des personnes détenues à titre préventif ainsi que les mesures afférentes prises.

25/09 - Le ministre de la justice a indiqué qu'environ un millier de jugement de tribunaux n'ont pas encore été transcrits à l'heure actuelle, parmi lesquels des décisions datant de 2012, a-t-il souligné. Il a lancé un appel aux greffiers pour qu'ils assurent convenablement leurs attributions. Herilaza Imbiki a également indiqué que **cela fait plus de 20 mois que les cours criminelles, ordinaire et spéciale, n'ont pas rempli leur rôle**, engendrant un taux d'incarcération de prévenus bien au-delà de ce qu'il devrait être. Le ministre a ainsi annoncé que désormais une audience de flagrant délit devrait être tenue chaque semaine par tous les tribunaux. Le nombre d'audiences des cours criminelles devrait également être revu à la hausse.

14/09 - Le traitement des dossiers de mise en accusation d'anciens hauts responsables poursuivis devant la HCJ avance lentement. Selon l'un des membres de la commission de mise en accusation de l'Assemblée nationale, le tiers des 13 dossiers reçus par la commission a été renvoyés à la HCJ. Ces dossiers concernent généralement des cas de suspicion de détournement de deniers publics. Les dossiers liés à des faits de corruption se rapportant à la procédure d'octroi de marchés publics sont également nombreux. D'autres concernent des cas de favoritisme ou de marchés fictifs dans lesquels ont été impliqués d'anciens ministres. Un certain nombre de dossiers de mise en accusation ont été rejetés en raison de l'insuffisance de preuves. Cette commission a reçu des dossiers depuis 2019 mais elle a dû reporter à plusieurs reprises leur traitement. La discussion sur la suite à donner à certains dossiers expliquerait en partie ces reports.

28/09 - Procès de l'ancien DG de la Cnaps, Raoul Rabekoto, en fuite à l'étranger. L'ancien DG de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps), également président de la Fédération Malagasy de Football (FMF), n'est pas le seul à être impliqué dans cette affaire : 7 autres co-accusés ont comparu devant la Cour criminelle ordinaire du Pôle anti-corruption (PAC). Ce sont notamment des entrepreneurs et des employés de la Cnaps. Les inculpations qui pèsent sur eux sont : détournement de deniers publics, complicité de faux et usage de faux en écriture publique, faux et usage de faux en écriture privée et complicité et bénéficiaires de détournement de deniers publics. 5 personnes parmi les suspects ont déjà été placées sous mandat de dépôt. Raoul Rabekoto aurait quitté le pays pour la Suisse dès le début de l'affaire.
Les principaux accusés, Raoul Rabekoto et le général en retraite Jean Ravelonarivo, ancien premier ministre en 2015 et 2016, ont été lourdement sanctionnés par contumace. Le premier a été condamné à dix ans de travaux forcés, assortis d'une amende de 500 millions Ar. Il se voit également interdit d'exercer toute fonction publique durant dix ans et ne pourra pas non plus jouir de ses droits civiques durant dix ans. Le second a été condamné à cinq ans d'emprisonnement ferme. Il devra aussi s'acquitter de 100 millions Ar d'amende. Un seul prévenu est ressorti libre du procès. Cette affaire de malversations financières à la Cnaps a été révélée au public début 2020. Elle porte sur le chantier de complexe sportif et de loisir de la Cnaps à Vontovorona. Les millions d'euros détournés entre 2010 et 2018 ont servi notamment à la construction d'un hôtel de luxe. Me Raoelina, avocat d'un autre accusé qui écope de 2,5 ans d'emprisonnement ferme, regrette les condamnations des accusés de second plan : « *Pour moi, c'est un procès politique. On ne distingue plus qui est le vrai coupable. On a un nouveau gouvernement* [nommé le 15 août 2021] *qui veut faire preuve de diligence extrême. Ils veulent faire de ce jugement un exemple, et impressionner les opposants, les politiciens, tout le monde. »*

28/09 - L'affaire mettant en cause Ravo Nambinina Ramasomanana, ancien employé du ministère de la santé publique, en charge des marchés publics, reportée au 15 novembre. L'Etat s'était constitué partie civile contre lui. Les faits qui lui sont reprochés sont l'atteinte à l'ordre public, l'incitation à des troubles politiques graves, ainsi que l'incitation à la haine du gouvernement et à transgression des lois en vigueur. Ravo Nambinina Ramasomanana avait osé dénoncer des malversations et des détournements de deniers publics au niveau du ministère de la santé durant la période de pandémie. Il avait déposé une plainte au niveau du Pôle anti-corruption le 12 mai. Le lanceur d'alerte avait également posté des vidéos sur *Facebook* pour dénoncer ces pratiques. Depuis, l'acharnement contre Ravo Nambinina n'a pas eu de cesse, jusqu'à sa convocation au Toby Ratsimandrava, section cybercriminalité, le 15 juin, avant d'être déféré au parquet du tribunal de première instance d'Antananarivo. Au moins 44 milliards Ar auraient été ainsi détournés au niveau du ministère, en particulier dans le cadre des projets « *Hopitaly manara-penitra* » et de la mise en place d'un « *centre de transplantation rénale* » au CHU d'Andohatapenaka.

25/09 - Le projet de digitalisation de la justice prend forme et Antsiranana sera la première ville à en bénéficier, dans le but de mettre en place une justice plus efficace, transparente et redevable envers les contribuables. Le projet, priorité ministérielle, est soutenu par le chef de coopération de l'UE. Le projet consiste à informatiser les trois ordres de juridiction (administrative, judiciaire et financière) afin d'accélérer le traitement et d'éviter les pertes de dossiers, mais également d'appliquer « *les principes de transparence et d'accessibilité de la justice aux citoyens* ». La digitalisation de la justice entre dans le cadre du projet « *Administration pour tous* » financé par l'UE à hauteur de 12 millions d'euros jusqu'en 2022.

28/09 - Les faux documents, en particulier les faux jugements, envahissent les tribunaux. C'est le cas en particulier au tribunal de première instance d'Antananarivo. En à peine deux mois, six individus ont été placés sous mandat de dépôt après avoir été surpris en possession ou en usant de faux jugements. Quatre autres individus sont recherchés. Ce sont surtout dans le cadre des affaires de divorce, mais aussi et surtout des litiges fonciers que l'on trouve le plus de faux jugements. L'intervention de rabatteurs et d'intermédiaires dans le traitement des affaires judiciaires est l'un des facteurs favorables à cette prolifération.

09/09 - Une campagne de vaccination contre le Covid-19 a été menée en milieu carcéral. Les détenus d'Antanimora ont reçu la seconde dose du vaccin AstraZeneca. Au mois de juin, 173 prisonniers s'étaient inscrits et avaient reçu la première injection du vaccin Covishield. Cette campagne a pu avoir lieu grâce à un partenariat avec le Pnud, le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix, l'Unicef et l'OMS.

17/09 - La nouvelle prison d'Imerintsiatosika est la première construite *« aux normes* », selon le ministre de la justice, Imbiki Herilaza. Elle n'abritera pas plus de 480 détenus et servira à l'incarcération des criminels et des prisonniers dangereux. Le président de la République a souligné que l'investissement dans de telles infrastructures entre dans le cadre de la réalisation du « *Velirano* » n°3 qu'est la justice équitable. La construction de nouvelles prisons et maisons de détention aux normes répond à la volonté d'améliorer les conditions carcérales. La capacité d'accueil de toutes les prisons de la Grande île est de 11 000 détenus. Le ministère recense cependant 29 000 prisonniers. D'où la construction de nombreuses prisons « *aux normes* », notamment à Fianarantsoa, Fénérive Est, Belo sur Tsiribihina, Ambositra, et Amboasary Sud.

27/09 - Les travaux sur la nouvelle prison d'Ambohidrabiby se poursuivent. Construit sur une superficie de 9.000 m², le bâtiment pénitentiaire devrait pouvoir accueillir 1 000 détenus, précise le ministère de la justice. La prison d'Ambohidrabiby fait partie des nouveaux établissements en cours de construction en vue de désengorger les prisons. Elles sont généralement construites dans la même localité qu'un nouveau tribunal de première instance.

► Gouvernance

03/09 - Le ministère des travaux publics entend régler ses dettes envers les entreprises prestataires des travaux d'entretien routier. Il explique qu'une « *mission d'audit a été menée par des représentants du ministère avec l'appui des gouverneurs des régions afin d'attester les services faits. Un rapport de mission devrait ainsi aboutir à une liste des entreprises qui ont respecté leurs cahiers des charges. Celles-ci seront payées par l'État* ». Ce qui rejoint le communiqué publié par le Trésor en date du 17 février 2021 qui explique que le retard « *est dû par nécessité de vérifications plus approfondies pour garantir la bonne gouvernance des fonds publics* ». Les arriérés se chiffreraient en milliards d'Ariary, selon les entrepreneurs. Une situation qui aurait plongé les entreprises dans les plus grandes difficultés, certaines d'entre elles ayant dû licencier et mettre la clé sous la porte. Le ministre et le secrétaire exécutif du Fonds routier rassurent que *« l'argent est déjà disponible auprès du Trésor public. Le paiement se fera une fois le rapport des missions d'audit sorti* ».

04/09 - « *Concours d'entrée dans la gendarmerie : une ex-première dame citée dans une affaire de corruption* », affirme *Midi*. Corruption et abus de fonction. Ce sont entre autres, les chefs d'inculpation qui pèsent sur un ancien commandant de la gendarmerie nationale, Rakoto François Rodin. À l'issue de l'enquête du pôle anti-corruption (PAC), cet ancien haut responsable du temps des « *kravaty Manga* » [partisans de Marc Ravalomanana], en 2016, a été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora. Après avoir reçu des requêtes concernant l'établissement abusif d'une liste additive de 79 nouveaux élèves qui n'auraient pas participé à la deuxième épreuve d'admission au concours, le Bianco avait ouvert une enquête. Plusieurs personnes, entre autres de hauts gradés de la gendarmerie, des élèves gendarmes et des parents d'élèves, ont été déférés au parquet de la chaîne pénale anti-corruption le 10 novembre 2016. D'après des indiscrétions, le nom d'une ex-première dame aurait été cité à maintes reprises pour avoir exercé des pressions. Au mois de juillet 2016, son nom a également été cité durant le concours d'entrée au centre de recyclage des officiers en vue du recrutement de 35 éléments de l'armée et de la gendarmerie pour intégrer l'Ecole supérieure de la gendarmerie nationale à Moramanga. Elle aurait imposé l'inscription, sur la liste des candidats admis, de 10 éléments de la présidence de la République. A noter que les premières dames ne figurent pas

sur la liste des personnalités justiciables devant la HCJ et peuvent être jugées devant les tribunaux de droit commun.

04/09 - À Antananarivo, la situation patrimoniale empire, écrit *La Tribune de l'Art*[1]. Après la construction du fameux colisée anachronique, les abords immédiats du Palais de la Reine sont à nouveau menacés par un nouveau projet : la construction d'un téléphérique, qui passerait entre le Palais et celui du Premier Ministre, surplombant Antsahatsoroha, un des quartiers les mieux conservés et les plus patrimoniaux de la ville, qui abrite notamment les célèbres maisons jumelles en bois, parmi les plus anciennes d'Antananarivo. Ce téléphérique s'installera donc au cœur de la zone protégée de la Haute Ville. Une autre station est prévue sur la place d'Andohalo, à proximité immédiate de la cathédrale, quartier que Madagascar souhaiterait faire inscrire au patrimoine mondial de l'Unesco. L'une des stations sera construite juste devant le palais de justice d'Ambatondrafandrana, datant de la royauté. Elle enjambera la rue Ramboatiana, qui relie le Rova et le Palais du Premier Ministre. Non seulement le site sera défiguré, mais les sols y sont notoirement instables, avec des éboulements et des glissements de terrain. Une autre station est prévue sur la place historique d'Andohalo, à proximité immédiate de la cathédrale. L'emplacement exact des stations est maintenu soigneusement secret, comme l'était le projet de Colisée, ce qui laisse une nouvelle fois augurer du pire. Ce sont deux entreprises françaises du BTP, Colas et Poma, qui sont en charge de la maîtrise d'œuvre, et le financement est assuré grâce à un prêt de l'État français. Les attaques contre le patrimoine de la Vieille Ville d'Antananarivo sont innombrables, par exemple, la destruction en 2018 d'une belle maison du XIXe siècle, non loin du Palais, désormais remplacée par un bâtiment en béton. Pour cette opération, il n'y a eu ni permis de démolir, ni permis de construire et aucun respect de la Zone de protection du paysage architectural, urbain et paysager. Simultanément, une tour en béton est en construction aux abords immédiats de la cathédrale, toujours en infraction avec l'arrêté, sans que le ministère de la culture n'intervienne. La législation de protection du patrimoine, qui existe pourtant, n'est pas respectée. Afin de tenter de comprendre la logique et les motivations des autorités, *La Tribune de l'Art* a contacté la Présidence. Pas davantage que précédemment, celle-ci n'a souhaité répondre.

08/09 - Le Groupe Anti-blanchiment en Afrique (ESAAMLG) note les progrès réalisés par Madagascar mais il juge ces progrès « *insuffisants* *pour répondre aux lacunes observées dans le Rapport d'évaluation mutuelle (REM) adopté en 2018, et ce, par rapport aux 40 recommandations du groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBCFT)* ». Suivant les recommandations adoptées, Madagascar devrait notamment mettre en place l'agence de recouvrement des avoirs illicites, soumettre les nouvelles lois sur les assurances et les banques, en version anglaise, aux évaluateurs de l'ESAAMLG ainsi que l'instruction de la Banky Foiben'i Madagasikara relative aux mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le pays doit également finaliser et diffuser les documents « *Evaluation nationale des risques » et « Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT)* », en cours de finalisation avec la Banque mondiale. L'élaboration d'un plan d'action décrivant les activités destinées à combler les lacunes identifiées en matière de conformité technique avant septembre 2022 est également prévue. Un rapport de progrès doit être déposé tous les six mois. L'ESAALMG est une organisation de type GAFI pour l'Afrique orientale et australe. Elle a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des 40 recommandations du GAFI au niveau régional par l'harmonisation des pratiques, le partage d'expériences et le renforcement des capacités des pays membres en matière de LBCFT.

29/09 - Le conseil des ministres a adopté le décret portant sur la création, la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI). Entre autres, l'ARAI est chargée de faire exécuter les décisions de gel, saisie ou confiscation des avoirs illicites. Elle procède au recouvrement des avoirs dans le cadre des détournements de biens et deniers publics. Elle procède à l'enregistrement des biens saisis, assure la conservation et la gestion des biens saisis ainsi que la consignation de la contre-valeur des biens aliénés avant la décision de confiscation. Le DG de l'Agence est désigné par le président de la République sur une liste de trois personnalités proposées par le comité ad hoc, pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

09/09 - Une trentaine de soldats renvoyés à l'issue d'une investigation menée sur des soupçons de malversation dans le cadre de rengagements. Le général Rakotonirina, directeur du bureau des ressources humaines, soutient que les soldats renvoyés ont reconnu avoir fraudé sur des éléments de leur dossier pour être rengagés. « *Ils ont signé une lettre reconnaissant leurs malversations* », ajoute-t-il. L'État-major général compte déposer une plainte auprès du Parquet. Certains militaires ont menti sur leur âge. Ils auraient dépassé l'âge de 27 ans qui est le plafond pour les rengagements. D'autres ont présenté de faux documents attestant qu'ils ont effectué les 24 mois de service national requis.

[1] https://www.latribunedelart.com/a-antananarivo-la-situation-patrimoniale-empire

10/09 - Le Samifin a procédé à la présentation de son rapport d'activités 2020. Sur 174 déclarations d'opérations suspectes (DOS), 135 ont été traitées et transmises aux autorités compétentes (PAC, Bianco, DGI, …). Les fraudes douanières se distinguent avec 42 cas détectés, suivis par les infractions au code des changes (39 cas), les fraudes fiscales (34 cas), les trafics de drogues (21 cas), la corruption et infractions assimilées (20 cas). La valeur totale des produits des infractions sous-jacentes identifiés est estimée à 578 milliards d'Ariary.

16/09 - Filets sociaux de sécurité : le FID met en garde contre les escroqueries sur les aides sociales. Des individus se faisant passer pour des agents du FID se rendent auprès des ménages. Ils demandent jusqu' à 30 000 Ar. pour l'inscription au projet Filets sociaux de sécurité. 60 réclamations ont déjà été reçues par le FID. Ce projet fait partie du programme du gouvernement qui vise à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de protection sociale, surtout durant la pandémie.

17/09 - Haut fonctionnaire : recherchée pour escroquerie, elle est nommée en conseil des ministres directrice générale d'un ministère, dénonce *Midi*. Après le cas d'un éphémère ancien ministre au mois d'août dernier, une affaire similaire éclate au grand jour. La personne qui vient d'être nommée pour occuper le poste aurait été l'auteure d'« *escroqueries et émissions de chèques sans provision* ». Un avis de recherche avait été publié à son encontre. L'affaire remonte à 2019 dans la province de Mahajanga. Une copie de l'avis de recherche de la gendarmerie a circulé sur les réseaux sociaux, provoquant un véritable tollé.

► Droits des femmes, travailleuses expatriées

18/09 - Antananarivo - Les naissances risquées persistent. Dans la capitale, là où sont implantées les grandes infrastructures sanitaires, des femmes continuent à accoucher sans l'assistance d'un personnel de santé qualifié. La plupart des familles en situation précaire ont recours aux services de matrones. Près d'une femme sur deux accouche sans l'assistance d'un personnel de santé qualifié et seulement 22 % des femmes qui accouchent ont reçu les trois composantes d'une consultation prénatale. Les chiffres sur la mortalité des mères restent, de ce fait, élevés. Dix femmes par jour meurent suite aux complications de la grossesse ou de l'accouchement. Marie Stopes Madagascar vient en appui au ministère de la santé pour rapprocher les soins de qualité des femmes enceintes. Ce partenaire indéfectible de l'État en matière de santé maternelle ouvre cinq maternités dans cinq provinces.

25/09 - Dépénalisation de l'IVG : des députés ont examiné une avant-proposition de loi sur l'interruption des grossesses à risques. L'adoption de ce texte en séance plénière devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Parlement, au mois d'octobre. En décembre 2017, le Sénat avait supprimé les dispositions autorisant l'avortement en cas de grossesses à risques dans le texte de loi sur le planning familial. Pour les sénateurs, cette pratique mettait en cause les valeurs de la culture malgache et portait atteinte aux bonnes mœurs. A cela s'ajoute le poids des Eglises chrétiennes. Jusqu'à présent, l'avortement thérapeutique ou en cas d'inceste est formellement interdit par la législation. Le code pénal condamne une femme coupable d'IVG de 6 mois à deux ans d'emprisonnement. Même peine pour toutes les personnes - du corps médical ou non - qui l'auraient aidé. Des pratiques clandestines de l'avortement causent chaque année la mort de centaines de femmes, rappelle *La Gazette*.

29/09 - Madagascar prévoit d'atteindre en deux ans le taux de prévalence contraceptive de 60 % fixé pour 2030. Des centres de renseignement et de conseil seront mis en place dans les centres hospitaliers et CSB afin de permettre à la population de prendre connaissance des différents types de contraception. Le chef de l'Etat a souligné que la culture malgache devrait s'adapter au contexte actuel. Le proverbe malgache qui souhaite aux nouveaux mariés d'avoir sept filles et sept garçons ne correspond plus à la réalité. *« Investir dans la planification familiale est un moyen de réduire la pauvreté. Une baisse de la fécondité a un impact positif sur le PIB par habitant, c'est pourquoi nous soutenons Madagascar dans les efforts qui seront déployés dans ce sens »*, a déclaré la représentante de la Banque mondiale à Madagascar. Le DG de l'Usaid a fait part des financements alloués par son agence en matière de santé reproductive et a réitéré sa volonté de poursuivre cet engagement.

06/09 - Récession économique au Liban - Les domestiques malgaches frappées de plein fouet. Les femmes malgaches sont des milliers à travailler dans ce pays qui compterait 400 000 domestiques. Près de 6 000 travailleuses migrantes de Madagascar avaient été recensées dans ce pays avant 2017. Mais avec les fins de contrat non renouvelés et la récession économique, cet effectif aurait fortement diminué. Depuis le mois de mai 2020, les employeurs libanais se débarrassent de leurs travailleuses domestiques en les jetant dans les rues ou en les déposant avec leurs valises devant leur consulat. Les domestiques venant d'Ethiopie, constituant 80 % des employées de maison ayant migré dans ce pays, en sont les principales victimes. Mais les domestiques malgaches sont également frappées de plein fouet par la récession économique. Outre

quelques-unes qui ont été renvoyées, bon nombre de travailleuses ont été transférées par leurs patrons dans d'autres familles pour leur éviter la rue. Celles qui ont été retenues par leur employeur font face à une réduction de salaire de 50 à 75 %. A cela s'ajoute la hausse des autres cas de violences, notamment physique et morale, occasionnées par la situation. La réduction de la quantité et la détérioration de la qualité de la nourriture sont également devenues le lot quotidien de ces travailleuses. Les plaintes pour cause de violences ne trouvent aucune issue légale et aboutissent dans le meilleur des cas à une prise en charge ou une aide apportée par une ONG. Les travailleuses malgaches qui ont économisé assez d'argent pour s'acheter leur billet d'avion ou payer certains frais ont pu quitter le pays. D'autres y restent et sont livrées à elles-mêmes…

▶ Droits de l'enfant, éducation, université

24/09 - La lutte pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne a été disséquée par des acteurs de la région Atsimo Andrefana. Les chiffres sont inquiétants. 78,5 % des enfants enquêtés, de 9 à 17 ans, lors d'une étude menée dans sept grandes villes par l'ONG Ecpat France Madagascar, utilisent Internet. 1502 enfants ont été enquêtés dont 55,2 % de filles et 44,8 % des garçons. 44,4 % des enfants ont vécu au moins une expérience d'abus et d'exploitation sexuels en ligne. 43,1 % ont déclaré avoir reçu des contenus à caractère sexuel sur Internet tandis que 5,4 % en ont envoyé. 2,9 % ont déjà été victimes de « *sextorsion* » et dans 24,2 % des cas, les auteurs réclament des relations sexuelles aux enfants. 69,2 % des enfants enquêtés sont exposés à l'« *online grooming* » par des inconnus. Parmi ces enfants, 31,1 % ont déclaré avoir déjà eu un rendez-vous avec un de ces inconnus dont 49,8 % avec des personnes ayant plus de 18 ans. Ces chiffres ont été présentés lors d'une formation des acteurs de la protection de l'enfant par l'ONG Ecpat France.

29/09 - Corruption sexuelle - Transparency International - Initiative Madagascar (TI-MG), en collaboration avec l'ONG Tolotsoa et l'appui de l'OIF et de la coopération française, a présenté les résultats de son étude sur la situation de la corruption sexuelle dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans les régions Analamanga, Antsiranana et Diana. Les résultats d'enquêtes auprès de 5 300 citoyens et investigations menées par le réseau Malina dans ces trois régions établissent que la perception de la corruption sexuelle est plus élevée dans la région Diana, dont 65 % des participants à l'étude ont entendu de façon régulière l'existence de cette pratique au sein des établissements scolaires et universitaires. Sur les 1327 parents d'élèves interviewés, 85 ont révélé que leurs enfants ont été victimes de corruption sexuelle. Des pratiques qui sont révélées par des abus de pouvoir, des marchandages de notes et du harcèlement. A noter également la persistance de ces pratiques dans les universités d'Antananarivo et au sein des lycées d'Antsiranana et de Toamasina. 16 des 628 enseignants interrogés disent avoir eux aussi été victimes de ces actes, perpétrés cette fois-ci par leurs étudiants. Dans la grande majorité des cas, les victimes choisissent le silence. **La confédération des syndicats des enseignants, présente lors de la publication du rapport, a dénoncé « *l'existence d'un réseau de protection des professeurs coupables au sein même du ministère de l'enseignement supérieur* »**. La poursuite des coupables et leur radiation de la fonction publique sont rarissimes. À ce jour il n'existe aucune loi traitant particulièrement de la corruption sexuelle. La loi de 2016 sur la lutte contre la corruption reste encore trop éloignée des réalités au sein des milieux éducatifs. Outre l'ajout d'un volet dédié à la corruption sexuelle dans la loi, Transparency International Initiative Madagascar recommande une plus grande sensibilisation de la population sur cette forme de corruption et milite pour l'insertion d'ateliers de prévention dans les écoles et les universités. L'association prévoit également de développer un « *Pacte d'intégrité corporelle* » à destination des enseignants et des étudiants, que les établissements scolaires devront ratifier.

02/09 - Cinq millions d'élèves issus de 28 000 EPP, 2 800 CEG et 574 lycées ne paieront pas les frais d'inscription pour cette nouvelle année scolaire. Le montant de la caisse-école pour assurer le fonctionnement de chaque établissement a également été révisé à la hausse. Le non-paiement des cotisations parentales ne devrait aucunement être un obstacle pour la scolarisation d'un enfant, annonce le ministère. Les élèves des EPP ont été dotés de *« kits scolaires* » ; ceux des zones éloignées étant priorisés. Pour améliorer la qualité de l'éducation, plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place par le ministère. Entre autres le recrutement des sortants des CRINFP (Centre régional de l'institut national de formation pédagogique) qui seront affectés dans toutes les régions. L'administration prévoit également de former 15 000 maîtres Fram et de procéder au recrutement de 1 075 enseignants par le biais d'un « *recrutement spécial* ».

14/09 - 110 000 enseignants Fram en attente de titularisation. 45 000 sont subventionnés par l'Etat. Bon nombre d'entre eux ont servi l'éducation nationale pendant une vingtaine voire une trentaine d'années, sans posséder les diplômes requis. Certains ont même travaillé bénévolement dans l'espoir d'être recrutés en tant que fonctionnaires. « *Nous ne pouvons pas les abandonner mais le quota des enseignants à recruter dépendra des postes budgétaires disponibles. Cependant, cette opération est soumise à des conditions comme l'obligation d'une formation avant et après le recrutement* », a précisé le directeur en charge de la pédagogie du ministère de l'éducation. Le ministère a publié une note interdisant le recrutement des maîtres Fram dans les

établissements scolaires publics. Ceci concerne essentiellement les enseignants qui sont à la charge des parents car le paiement de leurs salaires constitue parfois un frein à la scolarisation de leurs enfants. Cette année, le ministère compte recruter comme fonctionnaires 950 maîtres Fram âgés de plus de 45 ans.

13/09 - Madagascar enregistre 306 établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministère de l'enseignement supérieur. 138 d'entre eux sont des établissements privés, 109 des instituts spécialisés dans la formation des paramédicaux, 22 autres rattachés au ministère de l'enseignement supérieur. On compte également 5 universités rattachées à d'autres ministères. Ces institutions supérieures proposent 1 177 offres de formation qui ont reçu une habilitation. Avec la publication des résultats du baccalauréat, les publicités abondent. Malgré des frais d'études élevés voire exorbitants, les nouveaux bacheliers se ruent dans les établissements supérieurs privés. Les universités n'ont plus la côte chez les bacheliers, en raison des doutes qui pèsent sur le bon déroulement de leurs études. Nombre d'universitaires dispensent d'ailleurs des cours dans les instituts privés. La capacité d'accueil des universités publiques est limitée. Elles ne peuvent admettre que la moitié voire le tiers des nouveaux bacheliers.

16/09 - Pas encore de date officielle précise pour la prochaine rentrée universitaire dans les universités publiques. Certains étudiants n'ont pas encore achevé leur année universitaire 2019-2020, d'autres sont dans l'attente de la rentrée pour entamer l'année 2020-2021… La rentrée 2021/2022 dans les instituts privés est prévue pour octobre-novembre.

18/09 -La rentrée solennelle des universités est prévue le 18 octobre Les étudiants auront jusqu'au 10 novembre pour rejoindre leur établissement. Les bacheliers qui vont entrer pour la 1ere fois ont passé une année blanche. Diplômés au mois de novembre 2020, ils ont passé les concours d'entrée au mois de mars. Avec l'épidémie de coronavirus, la rentrée universitaire avait dû été reportée. Le SECES réclame la rentrée des bacheliers de la session 2021 cette année, pour éviter qu'ils soient également victimes d'une année blanche. Pour ce faire, il propose le recrutement d'enseignants « *vacataires contractuels* ».

17/09 - Université de Fianarantsoa : violente manifestation du personnel administratif et technique. Ils sont descendus dans la rue, brûlant des pneus et mettant le feu à une voiture. Les enseignements ont été interrompus. Le non-paiement des indemnités de technicité du personnel depuis 5 mois est à l'origine du mouvement.

23/09 - Le domaine de l'université d'Antananarivo est squatté par plusieurs milliers de ménages. En 2012-2013, il a été estimé que plus de 50 % du domaine est occupé illégalement. Entre 2013 et 2021, la situation s'est encore aggravée. Le Seces dénonce cette situation et exige l'expulsion des occupants sans titre. *« Les franchises universitaires sont violées avec ces nombreuses constructions illicites et ces occupations illégales des bâtiments publics. Et la présence d'étrangers dans le domaine universitaire accentue l'insécurité* », souligne le Faliarivony Randriamialinoro, président national du Seces. Selon ce dernier, si l'on parvient à assainir le domaine universitaire, il sera possible d'accueillir plus d'étudiants mais l'expulsion de ces milliers de ménages ne sera pas une tâche facile. Parmi ces squatteurs, il y aurait des hauts fonctionnaires…

► Santé

03/09 - Résurgence de la peste à Arivonimamo. La situation sanitaire est préoccupante dans la région Itasy. 7 décès dus à la peste pulmonaire ont été enregistrés dans la commune de Miandrandra. L'administration interdit pour l'instant le déplacement intérieur des habitants des six communes du district. Une campagne de sensibilisation est menée en parallèle pour alerter sur les risques des « *famadihana »* [exhumations] considérés comme un vecteur possible de la maladie.

15/09 - Peste : trois régions (Analamanga, Itasy et Haute Matsiatra) placées sous haute surveillance. Cette maladie a fait jusqu'ici 8 décès et 22 cas confirmés., alors que la saison ne fait que commencer. L'épidémie est d'ores beaucoup plus meurtrière qu'en 2020.

13/09 - La 3e édition de la caravane médicale, destinée aux régions de l'Est, a pris fin. En une semaine d'activités, plus de 13 000 personnes ont été prises en charge. Plus de 6 000 ont bénéficié de consultations et traitement gratuits dans diverses spécialités. Ce projet entre dans le cadre du « *projet de relance post Covid-19 en matière de santé et activités de relèvement* ».

29/09 - Les grossistes pharmaceutiques constante que les prix ont connu une envolée depuis la crise sanitaire. Certains sont en rupture ou n'existent presque plus dans les officines. Les fabricants chinois affirment avoir du mal à trouver des matières premières. Les procédures administratives, dont l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sont également très lourdes et devraient selon eux être allégées. Le fret

est devenu très coûteux. La dépréciation de l'Ariary constitue enfin une cause importante de hausse des prix, énumèrent les grossistes. La vente illicite de médicaments dans la capitale, à Ambohipo, aux 67 ha et à Isotry cause de lourdes pertes aux professionnels. « *Nous avons récemment perdu un conteneur de médicaments au port de Toamasina. La cargaison demeure introuvable. Une enquête est son cours* », ont-ils confié.

- **Lutte contre le coronavirus**

02/09 - L'Etat envisage d'importer 8 millions de doses du vaccin Janssen dans le cadre de son plan national de vaccination contre l'épidémie de Covid-19. Le gouvernement a sollicité de la Banque mondiale un financement de 100 millions de dollars. Cet appui consiste principalement à renforcer le plan national de déploiement et de vaccination. Ces fonds alloués seront mobilisés pour l'achat de ces vaccins et contribueront à l'acquisition de scanners, de radiographies numériques, d'ambulances et à la location de drones pour l'acheminement des vaccins dans les zones difficiles d'accès. Le plan vaccinal national vise à vacciner 50,5 % de la population dès 2023 de façon volontaire. Pour le vaccin Janssen, 324 000 doses sont déjà arrivées et leur administration auprès de la population a débuté dans les centres de vaccination. La forte réticence aux vaccins du début laisse place à une forte de demande, notamment dans la capitale.

03/09 - Etat d'urgence sanitaire : le « *famadihana* » reste interdit. L'interdiction concernant l'organisation des cérémonies d'exhumation n'est pas encore levée. Les décès dus à la peste pulmonaire à Arivonimamo sont probablement liés à cette coutume, d'après le ministère de la santé. La mesure avait été prise il y a plus d'un an pour éviter les rassemblements dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. La saison pesteuse arrivant, en faisant déjà des victimes, la vigilance reste de mise. Pourtant, le poids de la tradition étant, on continue à organiser des exhumations dans certaines régions en fonction du contexte local. Dans le district d'Arivonimamo le nombre des décès dus à la peste s'élève actuellement à sept.

04/09 - L'état d'urgence sanitaire est levé. La décision est motivée par la baisse du taux de positivité enregistré ces derniers temps. Madagascar a su combattre l'épidémie efficacement, écrit *Tribune*, mais il n'est pas à l'abri d'une nouvelle vague épidémique si aucune mesure n'est prise. La menace du variant Delta qui affecte de nombreux pays reste toujours présente. La réouverture des frontières aux voyageurs internationaux est attendue avec impatience. Avec les déboires d'Air Madagascar, il faudra, trouver le moyen pour faire redécoller le secteur du transport aérien pour ne pas manquer la réouverture des frontières. Cette levée de l'auto-embargo pourrait se faire progressivement. Les acteurs du tourisme et du transport, particulièrement, le transport aérien, doivent donc accélérer les préparatifs pour être au taquet le moment venu. L'Etat compte vacciner tous les acteurs de ces secteurs, ainsi que les habitants des principales stations balnéaires que sont Nosy Be et Sainte Marie.

13/09 - Réouverture des frontières : les préparatifs s'accélèrent. Les autorités et les membres du secteur privé ont tenu trois réunions préparatoires en une semaine suite à l'annonce du chef de l'Etat d'une possible réouverture des frontières au mois d'octobre. La stratégie de relance est orientée autour de trois axes : le repositionnement de la destination Madagascar, la mise en place d'un plan de survie et de sortie de crise et la mise en œuvre d'un programme permettant de rassurer les partenaires et les touristes.

14/09 - Vaccin Janssen : début de campagne de vaccination pour ceux qui travaillent dans le tourisme, en vue de la réouverture des frontières prévue au mois d'octobre. Les acteurs du tourisme sont considérés comme prioritaires dans le cadre de la campagne de vaccination, au même titre que les personnes vulnérables, le personnel de santé, les éléments des forces de l'ordre, les personnes avec des facteurs de comorbidité et les personnes âgées de plus de 55 ans. La campagne se poursuit pour les 1 600 personnes du secteur qui ont déjà reçu leur première dose de Covishield.

16/09 - Madagascar figure dans la liste des pays qui présentent le moins de risque de contamination au coronavirus, selon les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC). Ce faible risque s'adresse à toutes les personnes qui se sont faites entièrement vacciner avec des vaccins autorisés par la FDA ou avec des vaccins reconnus par l'OMS. Madagascar figure dans la liste au même titre que 28 autres États, dont une dizaine de pays d'Afrique, notamment d'Afrique subsaharienne. Les Comores en font partie. Maurice et les Maldives se trouvent dans la rubrique des Etats avec un risque de contamination très élevé, ainsi que La Réunion, les Seychelles et l'Afrique du Sud. Un classement de bon augure pour les autorités qui comptent rouvrir les frontières le mois prochain.

21/09 - 300 000 doses du vaccin chinois Sinopharm attendues dans le cadre d'un partenariat entre Madagascar et la Chine. *« C'est un vaccin conventionnel dont les composants sont identiques aux vaccins de routine destinés aux enfants »,* indique le directeur du programme élargi de vaccination (DPEV), le Dr Rivomalala Rakotonavalona. Le calendrier de vaccination sera annoncé ultérieurement.

25/09 - Le premier lot de 300.000 doses de vaccin Sinopharm, accompagnées de 300.000 injecteurs, don du gouvernement chinois, est arrivé. Face aux rumeurs qui circulent notamment sur les réseaux sociaux, selon lesquelles ces vaccins ne sont pas efficaces, l'ambassadrice Chine a affirmé que « *les vaccins chinois sont sûrs, efficaces et sont reconnus par la communauté internationale et homologués par l'OMS* » « *Le président chinois Xi Jinping a appelé à plusieurs occasions internationales à faire des vaccins un bien public mondial et à en assurer l'accessibilité et l'abordabilité dans les pays en développement* », a déclaré Xiaomei Guo. « *La Chine livrera un deuxième lot 200.000 doses de vaccin Sinopharm, dans très peu de temps* », a-t-elle annoncé. Le quotidien *Les Nouvelles* fait observer que « *la Chine s'efforce inlassablement de distribuer de manière juste et équitable des vaccins à l'échelle mondiale en fournissant des doses aux pays qui en ont besoin en urgence. Dans ce sens, elle fait don de vaccins à 106 pays et à quatre organisations internationales et en exporte vers plus de 60 pays.* »

22/09 - Depuis le lancement de la seconde campagne de vaccination, le nombre de personnes majeures ayant reçu leurs doses complètes de vaccin se situe sous la barre des 200.000. Il reste encore 74 000 doses d'AstraZeneca et 233 000 doses de Janssen en stock. 300 000 doses de vaccin Sinopharm sont attendues d'ici quelques jours.

23/09 - La lutte contre le Covid-19 bénéficie d'un financement supplémentaire de 5,1 millions de dollars des Etats-Unis, à travers l'Usaid. Un financement qui vise à accélérer l'accès équitable à la vaccination et à réduire la morbidité et la mortalité dues au Covid-19.

27/09 - Des taux de séroprévalences de près de 70 % dans la capitale à l'issue de la seconde vague de Covid-19. Une étude de séroprévalence a montré qu'à l'issue de la première vague épidémique en 2020, une immunisation de 40 % des donneurs ralentissait drastiquement la circulation du Covid-19 dans la population. Cependant, comme dans d'autre pays, Madagascar a connu une seconde vague épidémique en 2021 peu de temps après la détection du variant Bêta dans le pays, précise l'Institut Pasteur. Une 2e étude de séroprévalence chez les donneurs de sang d'Antananarivo a ainsi été réalisé par l'IPM en analysant 3 375 échantillons d'octobre 2020 à mai 2021. Celle-ci a dévoilé que dans la capitale, les taux de séroprévalences ont atteint près de 70 % à l'issue de cette seconde vague épidémique. La vaccination de la population générale malgache devrait être intensifiée, mais adaptée à une population hautement immunisée naturellement par exposition au Sars-CoV-2 ancestral, à la variante Bêta ou aux deux, suggère l'Institut Pasteur.

30/09 - Madagascar obtient le *« Safe Travels Stamp* » qui reconnaît le pays sur la scène internationale pour la mise en œuvre des protocoles d'hygiène assurant la sécurité sanitaire des voyageurs pendant la pandémie. L'Office national du tourisme, sur mandat du ministère et en partenariat avec la Confédération du tourisme de Madagascar a élaboré en 2020 des protocoles d'hygiène sanitaires spécifiques aux métiers du tourisme. Une série de formation sur le terrain a été organisée depuis l'année dernière et se poursuit dans les régions en faveur des responsables d'encadrement et du personnel (hôtellerie, restauration, prestataires touristiques) ainsi que des travailleurs indépendants tels que les guides et les chauffeurs de taxis. Après l'obtention de cette reconnaissance, le ministère sera strict quant à la mise en application des protocoles en vue du retour prochain des touristes internationaux.

► Médias

02/09 - 1509 journalistes professionnels recensés. La liste des journalistes professionnels a été publiée. Elle marque le coup d'envoi de l'élection des membres du bureau de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM). La commission paritaire chargée de la délivrance de la carte d'identité professionnelle des journalistes avait reçu 1 621 demandes, les 112 demandes restantes ont été ajournées. Elles seront remises au nouveau bureau de l'Ordre pour étude avant la délivrance de la nouvelle carte d'identité professionnelle. La liste définitive servira de liste électorale pour l'élection des nouveaux membres du bureau de l'Ordre, le 16 octobre.

07/09 - Election du bureau de l'OJM : « *Pas d'immixtion du ministère* », soutient Lalatiana Rakotondrazafy. La ministre de la communication et de la culture a reçu les représentants de la commission en charge de la délivrance de la carte professionnelle des journalistes. Une occasion pour le représentant du Club des journalistes doyens, Jean Aimé Rambeloson, de présenter le rapport d'activité de la commission ayant abouti au rétablissement de la liste des journalistes bénéficiaires de la carte professionnelle. Durant cette rencontre, la ministre a tenu à rassurer la presse concernant la transparence du scrutin. « *Il n'y aura aucune immixtion du ministère dans l'organisation de l'élection des membres de l'OJM* », a-t-elle affirmé. Selon ses dires, la contribution du ministère portera uniquement sur des appuis techniques. L'OJM ne disposait plus d'un bureau légal depuis 2017.

27/09 - Ordre des journalistes (OJM) : une seule liste candidate à l'élection. La liste est composée de 93 personnes. Elle est dirigée par Monica Harifeno Rasoloarison, journaliste et chef de service au sein de la

Radio nationale malgache.et composée entre autres des proches collaborateurs des dirigeants du ministère de la communication, sans compter les fonctionnaires, employés au sein des directions régionales de ce département ministériel. Les conditions imposées par les textes régissant l'élection des membres de l'Ordre ont démotivé les candidats à se présenter, relève *Tribune*. Les règlements indiquent entre autres que la liste doit être composée de 93 candidats et que la caution s'élève à 3 millions Ar. Des conditions impossibles à remplir pour beaucoup.
La nomination du représentant de OJM à la CENI est aussi un autre point de discorde entre l'Ordre et le ministère de tutelle. Une seule candidature a été déposée, qui manifeste les réserves des journalistes face à l'ingérence du ministère de la communication dans la vie de cet organisme. Selon *Midi*, si l'OJM a lancé un appel à candidature, le ministère de son côté aurait tout fait pour bloquer le processus.

28/09 - Ilontsera, l'observatoire des médias et de la communication, et le Craad-OI pointent du doigt le ministère de la communication. A l'occasion de la journée internationale pour l'accès universel à l'information, ce 28 septembre, ils remettent en question la future élection des membres de l'Ordre des journalistes. « *Une fois encore et de trop, la commission électorale et la commission de délivrance des cartes professionnelles sont remises en question, une fois encore et de trop, le ministère est accusé par une partie de la presse d'imposture par sa mainmise sur l'Ordre, en faisant élire à tout prix un candidat qui lui serait favorable politiquement* », remarquent-ils. « *L'obligation pour chaque candidat de disposer d'une liste de 93 conseillers et suppléants issus des régions et l'exigence de payer pour chacun une caution (évaluée en tout à près de 10 millions d'ariary pour chaque liste de candidat) est considérée comme une entrave aux droits des journalistes, une atteinte à l'égalité des chances des candidats et une instrumentalisation de l'OJM à des fins politiques* », s'indignent-ils. Les modifications apportées au mode de scrutin des membres de bureau de l'OJM suscitent des remous dans le milieu médiatique alors que celui-ci perd progressivement de sa crédibilité à l'heure des réseaux sociaux.

09/09 - Victime de diffamation publique portant sur sa vie privée, la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazaka, réagit. « *Vu qu'on n'arrive plus à détruire la personne face à toutes ses réalisations, on essaie de la poursuivre par tous les moyens* », a-t-elle condamné sur les réseaux sociaux, pointant du doigt les opposants qui, d'après elle, ne font qu'avancer des propos diffamants à son encontre. « *Le parti Freedom condamne fermement la diffamation et la propagation de fausses informations sur la vie privée de notre présidente nationale Lalatiana Rakotondrazaka Andriatongarivo sur les réseaux sociaux et dans la presse »*, a indiqué le secrétaire général du parti, Haja Rasoanarivo. *« Il appartient à notre présidente de saisir les principaux responsables à l'encontre du journal ou encore des journalistes concernés* », a fait savoir le parti.
Les réseaux sociaux et une certaine presse (notamment *La Gazette*) révèlent qu'Andry Andriatongarivo, époux de la ministre et secrétaire général du ministère de l'énergie, a tiré en rafale avec une kalachnikov sur Lalatiana et son supposé amant, un artiste comorien, star des jeunes. Il a manqué son tir et le couple s'est rendu à la police. De son côté, l'homme a déposé plainte contre Andry Andriatongarivo pour tentative de meurtre. C'est après la déposition que l'on a appris que Lalatiana Rakotondrazafy aurait, elle aussi, déposé plainte depuis plusieurs années contre son mari pour violence conjugale. Une annonce que l'intéressée dément.

10/09 - Lalatiana Rakotondrazafy a décidé de porter l'affaire en justice. « *Nous sommes obligés de porter plainte contre le journal pour diffamation et acharnement contre notre cliente »*, a indiqué l'une de ses avocates, Me Koloina Rajaona. Le quotidien *La Gazette* a publié 12 articles sur sa cliente pendant deux jours successifs. « *Le journal s'est déjà acharné sur elle avant le remaniement dans le but de la discréditer devant le chef de l'Etat, mais ce dernier continue de lui faire confiance* », a-t-elle expliqué. Pour rappel, le journal en question a publié des articles sur la vie privée de la ministre ainsi que des informations sur un supposé détournement de fonds Covid-19. « *Toutes ces informations sont non fondées et ont pour but de déshonorer notre cliente* », a affirmé pour sa part Me Tsiferana Ravoniharison.

Auditionnée par la Cour des comptes pour détournement, la ministre ferait partie des principaux suspects dans une affaire de plusieurs milliards d'Ariary. Selon certaines sources, les faits remonteraient à la première vague de la pandémie. Les cinq premiers mois du confinement de 2020, Lalatiana Rakotondrazafy, Lantosoa Rakotomalala, ministre du commerce et Tiana Razafimahefa, ministre de l'intérieur, auraient tiré des avantages personnels de la pandémie en réalisant des achats fictifs et en détournant les indemnités des gendarmes. Un site rapporte que Lalatiana Rakotomalala se serait vanté à l'époque d'être *« la patronne du Covid*. ».
Indulgence coupable du pouvoir. *Midi* écrit : « *En passant sous silence cette affaire, le chef de l'Etat donne l'impression de faire preuve d'indulgence envers cette personnalité qui est l'une de ses proches collaboratrices et qui est de surcroît un des piliers du régime. Les commentaires acerbes de certains membres de l'opposition donnent un certain crédit aux yeux de l'opinion à cette faiblesse supposée du président de la République. Les réseaux sociaux ont fait le reste et l'attention est maintenant focalisée sur le scandale qui a été monté en épingle par un quotidien* ».

18/09 - Le ministère de la culture et de communication s'efforce de vulgariser et de rendre à la portée de tous les journalistes la loi du 1er septembre 2020 sur la communication médiatisée. Selon les explications du directeur général de la communication, Fetraniaina Rakotondrasoava, de grands progrès ont été accomplis pour la liberté de la presse. Le journaliste ne risque plus l'emprisonnement en raison de ce qu'il écrit, tant qu'il respecte l'éthique et la déontologie. Les délits de droit commun, en revanche, ne sont pas couverts par la loi.

ÉCONOMIE - SOCIAL

▶ Ressources naturelles

02/09 - Base Resources, maison mère de Base Toliara, reste confiant pour la suite. Tim Carstens, directeur général de Base Resources, déclare dans son rapport annuel : « *Le projet à Toliara continue de représenter une opportunité de croissance significative pour Base Resources. Des avancées positives ont été réalisées dans nos discussions avec le gouvernement en ce qui concerne les conditions fiscales applicables au projet et nous restons convaincus que des conditions acceptables devraient pouvoir être obtenues. Le processus de mise à jour de l'estimation des réserves de minerai de Ranobe pour intégrer les travaux de forage, ainsi que l'étude de faisabilité définitive du projet pour affiner et améliorer les résultats, sont bien avancés et nous prévoyons de publier ces travaux importants sous peu. Nous restions engagés dans le développement final du projet, avec l'opportunité de création de valeur que cela représente pour toutes les parties prenantes, nous sommes sur le point de terminer le travail préparatoire. Nous maintiendrons un degré élevé d'engagement avec le gouvernement dans la recherche de conditions fiscales et la levée de la suspension. Nous attendrons leur décision quand ils seront prêts à aller de l'avant sur ce projet.* » Base Toliara a acquis ce projet en 2018. Une étude de faisabilité définitive achevée en 2019 a confirmé que le projet est une opportunité de développement du sable minéral local sur le marché mondial, avec une production annuelle moyenne estimée à 780.000 tonnes d'ilménite, 53.000 tonnes de zircon et 7.000 tonnes de rutile, sur une durée de 33 ans basée sur les réserves actuelles. En novembre 2019, le gouvernement a demandé à Base Toliara de suspendre ses activités sur le terrain pour des discussions sur les conditions fiscales applicables, rappelle *L'Express*, qui passe sous silence l'opposition que le projet suscite au niveau local dans une partie de la population.

18/9 - Base Toliara : un terrain d'entente doit être trouvé déclare le sénateur Marcel Eongobolo lors de sa rencontre avec de jeunes étudiants qui ont suivi un stage de deux ans au Kenya pour le compte de la société. Le sénateur estime que l'implantation de Base Toliara est conforme aux objectifs de développement fixés par le président de la République. « *C'est le genre de projet qui peut contribuer à la lutte contre la pauvreté* ». *« Toliara a besoin de ce projet pour lutter contre le chômage et la pauvreté »* témoigne l'un des stagiaires. Pour mémoire, suite à une initiative de Base Toliara, 24 jeunes issus des communes riveraines du projet ont suivi des stages de formation auprès de la National Industrial Training Authority (NITA) du Kenya.

10/09 - Litiges sur une mine de pierres précieuses à Sakaraha : affrontements entre Antandroy et Bara, une dizaine de morts. Un endroit reculé connu pour les richesses de son sous-sol, gaspillées par les exploitations illicites et les extractions sauvages. Les autorités ont été immédiatement alertées de la situation et se sont mobilisées pour mettre un terme aux affrontements meurtriers entre les deux ethnies. Des renforts ont été dépêchés depuis Toliara. À Sakaraha, le règlement des différends ainsi que la formalisation des exploitations est un casse-tête pour les autorités qui affrontent un mur de revendications de la part des exploitants informels.

14/09 - La mine de saphir de Besakoa (district de Sakaraha), a été fermée après l'affrontement qui s'est produit entre ethnies Antandroy et Bara. Des pourparlers ont été engagés entre les protagonistes à l'initiative des responsables locaux. Une cérémonie culturelle de « *Titiky* » devrait avoir lieu afin de procéder à un « *pardon et réconciliation* ». Parallèlement, les autorités ont renforcé les mesures administratives pour accompagner le calme retrouvé. Le port d'arme est interdit de jour comme de nuit et le couvre-feu installé. La mine de saphir est temporairement fermée.

10/09 - Le premier ministre Christian Ntsay enjoint Nirina Rakotomanantsoa, DG de Kraoma SA, de reprendre les 35 employés révoqués sans préavis sous prétexte « *qu'ils auraient endommagé des équipements de la société à l'usine d'exploitation du chrome d'Andriamena »*. « *Une accusation fallacieuse et sans fondement* » avaient répliqué les salariés incriminés. Depuis plusieurs mois, des employés privés de salaires sont en grève. Le DG a rétorqué que « *puisque vous ne travaillez plus, vous ne méritez pas de toucher vos salaires* ». « *Cette décision, imposée avec fermeté par Christian Ntsay, va dans le sens de l'apaisement social et crée un climat, sinon un environnement favorable dans la recherche de solution pour sauver la Kraoma SA de l'abîme de la faillite programmée* », note *L'Express*. La Kraoma, société d'Etat, était le fleuron de l'industrie

extractive de Madagascar, employant jusqu'à 200 personnes. Mais à cause des mauvais choix stratégiques sur le processus de production, des déficits financiers colossaux sont apparus. Les autorités de l'époque ont alors conclu un accord aux contours flous avec les Russes de Ferrum Mining. Des relations incestueuses qui ont donné naissance à la Kraoma Mining SA, sous forme de joint-venture. Au départ, les Russes devaient détenir 80 % du capital, taux ramené à 70 %. Ils devaient amener 16 millions de dollars sous forme d'équipements. Contre toute attente, malgré des clauses de contrat plus qu'avantageuses, les Russes ont plié bagages en juin 2019. Depuis, les difficultés s'accumulent. Des cadres de l'entreprise ont fait propositions concrètes. En filigrane, une exploitation rationnelle de la filière or du gisement de Betsiaka où Kraoma SA possède une licence d'exploitation.

16/09 - Dispositif contre le trafic d'or : Huit « *karana* » et un député, en partance pour Dubaï, bloqués à l'aéroport d'Ivato. Ils n'ont pu embarquer à bord de l'appareil d'Ethiopian Airlines reliant Antananarivo à Addis-Abeba, affrété pour le transport de joueurs de football. Destination à risque, Dubaï, réputé pour son « *Gold Souk* » qui constitue l'un des plus grands marchés d'or au monde, est pour le moment interdit aux passagers malgaches.

74 personnes ont pu embarquer à bord du vol affrété pour le transport de joueurs de football en Zambie. La délégation comprenait 30 personnes mais l'avion a transporté 44 personnes en plus. La question se pose de savoir si tous les passagers remplissaient les conditions requises pour les cinq catégories de personnes autorisées à quitter le pays. Ethiopian Airlines a-t-elle ouvert la vente des billets à d'autres passagers afin d'alléger les dépenses ? La compagnie dément et affirme que la liste des passagers a été établie par le ministère des transports. Tous les passagers admis à embarquer doivent se munir d'une autorisation émanant du gouvernement. Une zone d'ombre persiste donc autour de ce vol « *spécial* » à destination d'Addis-Abeba, écrit *Midi*.
L'information relative à l'existence de personnes ayant été interpellées sur ce vol pour trafic d'or a été démentie. Hery Rasoamaromaka, gouverneur de la région Analamanga, qui faisait partie de la délégation, a confirmé qu'en ce qui concerne les joueurs et le staff, tout était « *clean* ». « *Lors de l'incident* [avec les passagers refoulés qui devaient se rendre à Dubaï], *nous avions demandé à ce que nos bagages fassent l'objet d'une fouille afin d'éviter tout soupçon »*, a-t-il martelé. Selon ses dires, « *des fouilles corporelles ont été effectuées sur tous les passagers. Par ailleurs, tous les bagages ont également subi une fouille minutieuse, outre le passage au scanner ». « Les responsables ont également fouillé complètement l'avion* », a-t-il fait savoir. La fouille sur les passagers et dans l'avion a duré quatre heures.

27/09 - Négociation de nouveaux accords de pêche avec l'UE - Des organisations de la société civile interpellent l'UE et le gouvernement afin qu'ils trouvent un accord qui mette la priorité sur l'équité et la transparence, à la hauteur des enjeux d'une pêche vraiment durable qui assure la sécurité alimentaire de la population et la survie de la pêche nationale. Elles estiment qu'il est légitime de la part des autorités d'exiger de la part de l'UE une compensation financière équitable tenant compte de la valeur des thons capturés, des coûts d'exploitation, des coûts de gestion et des charges de suivi, contrôle et surveillance. Le prochain tour des négociations relatives à l'Accord de partenariat pour une pêche durable du thon entre l'Union Européenne et Madagascar doit avoir lieu prochainement. Pour assurer un cadre transparent, légitime, démocratique et représentatif à ces négociations, des organisations de la société civile demandent à l'UE et au gouvernement d'accepter la présence d'observateurs représentants de toutes les parties prenantes du secteur, afin qu'ils soient en mesure de participer au processus de prise de décision. Les organisations de la société civile exhortent en outre le gouvernement et les pays concernés (Japon, Corée du Sud, Chine, Taiwan, ...) à rendre publiques les informations sur leurs accords de pêche avec Madagascar. La transparence des accords doit contribuer à réduire la corruption, à travers une meilleure responsabilisation des décideurs, l'application rapide de décisions impartiales et une communication appropriée avec les organisations de petits pêcheurs malgaches, souligne-t-on.

► Environnement, aménagement

01/09 - De nombreuses réserves naturelles comme Ankarafantsika, Menabe Antimena ou Kirindy subissent ces dernières années la pression des exploitations illicites de maïs. Ces exploitations sont développées par des migrants en provenance du Sud. Ils arrivent dans les parcs nationaux, coupent les forêts, brûlent la terre pour ensuite y planter du maïs. Une fois que la terre n'est plus aussi productive, ils répètent les mêmes actions dans d'autres zones. Des centaines d'hectares se retrouvent ainsi ravagés. Ces défricheurs sont payés par les collecteurs, voire même par les industriels qui transforment le maïs. Un patrouilleur dans la réserve de Kirindy (région Menabe) a expliqué q' « *une personne arrive à défricher au minimum un hectare par jour. »* Il serait rémunéré 60 000 Ar pour chaque hectare défriché. Kirindy a déjà perdu le tiers de sa superficie totale de 60 hectares alors que les autorités régionales ont déployé des efforts importants pour reboiser les zones défrichées.

17/09 - Menabe - Un espace vert sera affecté aux activités des migrants avec le soutien de l'OIM, en collaboration avec l'USAID et l'ambassade du Maroc. L'aire protégée du Menabe Antimena fait partie des zones à protéger le plus en danger en raison du défrichement massif de ses forêts. Cette initiative permettra aux migrants internes de développer des activités agricoles génératrices de revenus, sans porter atteinte aux zones protégées. Six à sept sites leur seront attribués. Les migrants seront relocalisés. La moitié des forêts du Menabe Antimena est partie en fumée depuis 2015. Plus de 40 % de son noyau dur est touché par les défrichements massifs. L'aire protégée s'étend sur une surface de 210 312 hectares.

25/09 - Aires protégées : le premier ministre responsabilise la région Menabe. Christian Ntsay a particulièrement pointé du doigt les responsables locaux, lors d'un déplacement à Morondava. « *Toutes les autorités régionales et locales sont concernées et devraient avancer des solutions pour leur restauration, y compris* [sur la question des] *migrations dans les aires protégées* », a-t-il prévenu. « *Les citoyens ont le droit de circuler librement sur tout le territoire national, toutefois, la région dispose de l'autorité nécessaire pour leur octroyer des terres à cultiver afin que leurs activités soient rentables pour l'économie régionale et ne détruise pas les biens communs nationaux* », a-t-il expliqué. Le chef du gouvernement n'a pas ménagé non plus les gestionnaires de l'aire protégée du Menabe qui « *doivent également prendre leur responsabilité au lieu de pointer du doigt le gouvernement car il y a des financements destinés à sa conservation* ». Même sévérité à l'encontre « *des sociétés qui prennent les produits agricoles issus de défrichements sauvages*. »

27/09 - Une quatrième clinique juridique environnementale mise en place à Morondava par l'Alliance Voahary Gasy avec l'appui de l'Usaid. Elle devrait permettre de faciliter l'information des communautés sur la législation et les règlementations qui régissent l'environnement. L'objectif est notamment de permettre aux populations et aux communautés de connaître leurs droits et leurs devoirs en matière environnementale, et ainsi de leur donner la possibilité de dénoncer les pressions sur les ressources naturelles dont elles auraient connaissance.

13/09 - Le parc national d'Ankarafantsika dévoré par les flammes. L'incendie qui s'est déclaré depuis plusieurs jours n'est pas maîtrisé. Une centaine d'hectares seraient déjà partis en fumée. Les données satellitaires révèlent ainsi au moins sept points de feu. La ministre de l'environnement, Baomiavotse Raharinirina, pointe du doigt les défrichages effectués par les populations originaires du Sud. « *Les migrations climatiques amplifient ces phénomènes de feux et donc la destruction de nos forêts et la perte de la biodiversité, dans des zones sensibles comme Ankarafantsika qui est le principal réservoir d'eau pour Marovoay et Mahajanga* », déclare-t-elle. *« La situation est très difficile à maîtriser à cause du vent trop fort* », note Baomiavotse Raharinirina. Avant d'interpeller sur le manque de ressources : « *D'après le directeur interrégional de l'environnement du Boeny et de Betsiboka, les équipes de terrain ont grandement besoin de plus de matériels et de personnels pour faire face à la violence des feux »*. Les pertes pourraient être inestimables. « *La catastrophe écologique n'est pas loin* », écrit *Midi*. Pas moins de 500 personnes dont une centaine d'étudiants bénévoles de l'université de Mahajanga et 250 villageois ainsi qu'une centaine de gendarmes et militaires sont mobilisés. Une enquête a été ouverte pour déterminer la cause de l'incendie. Selon *L'Express* il peut s'agir d'une cause criminelle liée au mécontentement des immigrants évacués du camp forestier de Tsaramandroso, qui occupaient des terrains depuis quelques années. L'emprisonnement de dizaines de pyromanes traduits devant la justice constitue également une cause possible de ces incendies.
La ministre annonce vouloir « *repenser la gestion et la lutte des feux dans le pays* *, ce, compte tenu des perspectives de forte hausse du nombre des points de feux à l'échelle mondiale. Il faut changer de stratégie, il faut investir et dès demain je vais contacter les pays amis dans cette démarche d'acquisition de matériels de lutte contre les feux.* »
La situation est préoccupante dans plusieurs autres zones de l'Ouest. Des feux volontaires ont également été constatés à l'Est. Pratiquant la culture sur brûlis, des paysans mettaient les feux à des collines. Les flammes ont aussi détruit une partie de Tampoketsa d'Ankazobe, sur les Hautes terres.

15/09 - Incendie à Ankarafantsika : les feux éteints après six jours. Lors d'une conférence de presse, la ministre de l'environnement a lancé un appel à la mobilisation générale pour protéger la forêt et l'environnement à Madagascar. « *Protégeons nos forêts comme nous protégeons nos vies »,* a-t-elle déclaré. L'achat des bombardiers d'eau voire d'hélicoptères figure dans le projet de son département. « *Ce n'est plus soutenable qu'on mène cette lutte avec des branches* », soutient Baomiavotse Vahinala Raharinirina.

16/09 - 215 individus mis en prison pour crime environnemental dans les régions Boeny et Betsiboka depuis 2019, selon la direction interrégionale de l'environnement et du développement durable. 64 d'entre elles vivent même dans le parc national d'Ankarafantsika.

15/09 - Agora des paysages et des forêts de Madagascar : pour la reconnaissance des feux comme « *catastrophe nationale* ». Onze mesures de lutte contre les feux ont été proposées par l'organisation, qui propose, entre autres, de créer une journée nationale de lutte contre les feux. Un « *phénomène massif, et*

aujourd'hui largement hors de contrôle, qui a de graves conséquences pour la population et l'environnement », note l'Agora. Notamment, la destruction des paysages dont dépend 80 % de la population qui vit du secteur primaire, le recul de la biodiversité, la dégradation des sols et des ressources en eau ou encore l'aridité des paysages. *« Des conséquences qui contribuent directement à l'aggravation de la malnutrition et de la pauvreté* ». Pour ce qui est de la surveillance et des signalements de feux, l'organisation interpelle sur le besoin « *de renforcer la surveillance au sol via des patrouilles et des tours de guet* ». Ce, afin « *d'identifier les feux illégaux et/ou à risque* ». Mais également afin de les signaler. Ce qui amènerait à « *la mise en place de pares-feux performants autour des parcs nationaux et des sites de reboisement* »

18/09 - 10 personnes sur les 11 traduites en justice pour une affaire de feux de brousse sur les pépinières de Marohogo Mahajanga ont été placées en détention. Le ministère de l'environnement exprime sa reconnaissance au ministère de la justice, à la gendarmerie et à la police nationale pour l'application de la tolérance zéro envers les crimes environnementaux. Le ministère incite les citoyens à dénoncer les responsables de la destruction de l'environnement. Au mois de juillet 2020, trois individus, tous des charbonniers, ont été déjà emprisonnés pour l'incendie qui a ravagé 7 ha de cette station.

30/09 - Destruction de forêts - Une série de contrôles forestiers à Ikongo et à Ifanadiana a mené à l'arrestation d'une dizaine de personnes dont neuf ont été incarcérés. Plus de 16 hectares de forêts ont été rasées dans le district d'Ikongo et trois hectares dans le domaine forestier national d'Ifanadiana pour des cultures sur brûlis. D'autres attendent leur comparution devant le parquet de Mananjary. « *La circonscription* [d'Ifanadiana] *fera partie de celles géré*es *par la communauté locale [vondron'olona ifotony – VOI] Mikolo. La préparation de la signature de convention et la passation de gestion de cette aire sont en cours. Elle est strictement protégée de tout acte d'exploitation et de pillage* », souligne un agent forestier.

06/09 - Droits humains et environnementaux : un fonds de secours pour les acteurs africains. L'AED Found est un appui financier destiné aux acteurs africains qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre leur plan d'actions. *« Il concerne exclusivement les défenseurs de l'environnement et ceux engagés dans les questions relatives au foncier* », a expliqué Stephane Raharijaona, chargé de programme de Natural Justice. L'AED Found existe depuis 2019 mais il était encore réservé exclusivement aux membres de la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Le fonds d'urgence couvrira notamment les frais liés à l'arrestation ou à la détention arbitraire, les destructions matérielles, la prise en charge médicale, le déplacement de la personne concernée en raison des risques trop élevés qu'elle peut encourir sur son lieu de travail.

06/09 - Biodiversité malgache : 52 espèces végétales en danger critique d'extinction. Feux de brousse, culture sur brûlis, exploitation minière illégale, défrichement des forêts pour en faire des champs agricoles. Des exemples de pratiques qui entraînent la perte des espèces floristiques. Des situations qui semblent incontrôlables. « *Selon les résultats des suivis écologiques pilotés au sein des aires protégées, la déperdition des espèces floristiques est bien plus importante que celle des espèces faunistiques* », peut-on lire dans le rapport annuel 2020 de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar. Le nombre d'espèces floristiques en danger critique d'extinction est passé de 47 à 52. Un nombre qui pourrait « *augmenter proportionnellement aux pertes en habitats naturels, leur fragmentation étant la principale cause de perte de la biodiversité ».* Le niveau de menace a considérablement augmenté depuis 2020, à cause d'une « *hausse exponentielle des infractions et des délits environnementaux* ». La hausse du nombre des espèces en danger critique d'extinction serait également observée du côté de la faune. Le chiffre est passé de 37 à 42, entre 2019 et 2020.

27/09 - La prolifération du crapaud asiatique met en danger l'écosystème de l'est du pays. Classée espèce envahissante et dangereuse, le nombre de Bufo melanostictus est estimé à 20 millions dans la région Atsinanana, soit cinq fois plus qu'en 2016. Une multiplication alarmante qui ravage l'écosystème et menace les espèces locales. Cette espèce serait arrivée sur la Grande Ile en 2010 par le biais du transport maritime. Le crapaud asiatique libère une toxine, la bufotoxine, qui tue ses prédateurs, entre autres les serpents et les oiseaux. Les apiculteurs indiquent même que celui-ci s'attaque à leurs ruches et décime les colonies d'abeilles. C'est une espèce extrêmement invasive puisqu'une femelle peut pondre plus de 10 000 œufs par an. Des comités villageois de vigilance et de rapportage pour pouvoir attraper ces crapauds et détruire leurs œufs ont été mis en place au niveau de cinq arrondissements de Toamasina. Un système qui va être étendu au sud et au nord de la ville. Des réserves naturelles sont menacées. Une éradication qui demande des moyens financiers et humains colossaux. Près 930 000 dollars ont été alloués par une compagnie minière de la région, indique le ministère de l'environnement. En 2016, une étude estimait qu'il faudrait 60 millions de dollars pour venir à bout de cet amphibien.

15/09 - L'impossible adaptation des baobabs de Madagascar au changement climatique. Quatre des sept espèces présentes sur l'île, dont six sont endémiques, pourraient ne pas survivre à l'augmentation de la saisonnalité du climat. En s'appuyant sur les scénarios du GIEC, des scientifiques se sont intéressés aux

conséquences d'une plus forte saisonnalité sur des arbres inféodés à un milieu jusqu'à présent caractérisé par de très faibles amplitudes thermiques. Dans la bande intertropicale, celles-ci ne dépassent pas 3 °C tout au long de l'année, ce qui explique la croissance continue des arbres et l'absence de phénomène de dormance. Avec une augmentation de cet écart pouvant aller jusqu'à 1 °C d'ici à la fin du siècle comme le prévoit le GIEC, de nombreuses espèces devront migrer vers l'équateur, là où les variations de températures sont les plus faibles mais toutes ne le pourront pas. Dans cet avenir plus chaud et plus irrégulier, seuls les arbres installés dans des niches écologiques plus larges sauront trouver les ressources pour survivre. Les scientifiques rappellent la nécessité de protéger les forêts tropicales où subsiste plus de la moitié de la biodiversité terrestre.

13/09 - Madagascar a uni sa voix à celles de nombreux pays pour réclamer une loi internationale contraignante contre la pollution plastique marine dans le monde. Madagascar est plus que concerné par cette situation, explique la ministre de l'environnement. « *La destruction des écosystèmes marins et de la biodiversité en est la preuve* » ajoute-t-elle. L'objectif de la conférence internationale à laquelle Madagascar a pris part début septembre à Genève consiste à éradiquer au niveau mondial l'utilisation du plastique à usage unique.

15/09 - Crise climatique à Madagascar : en marge du congrès mondial de l'UICN, la ministre de l'environnement dénonce une « *injustice climatique* ». « *Ce qui se passe dans le Sud, c'est vraiment cette injustice climatique que subissent des pays comme Madagascar, où finalement les foyers de consommation qui sont parfois à 10 000 km ne connaissent pas parfois ce qui se passe en termes de conséquences de leur mode de consommation, de leur mode de production et surtout de leur mode de vie* », a-t-elle déclaré. Elle souhaite attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation dans le Sud non pas pour porter des accusations contre les Etats, mais plutôt pour qu'une solution soit trouvée pour aider Madagascar et la population du Sud à s'adapter à ces phénomènes qui deviennent de plus en plus intenses.

16/09 - Antananarivo parmi les villes les plus polluées au monde. La pollution atmosphérique est à l'origine de 31,3 % de décès enregistré à Madagascar en 2016, selon le Plan d'Action en matière de santé et de pollution. Elle est causée par de nombreux facteurs : feux de brousse, briqueterie, brûlage à l'air libre des déchets, émanation des gaz d'échappement des voitures, fumées industrielles, émission des gaz méthane issus des déchets municipaux, excès de voitures trop âgées et de carburant à forte teneur en soufre et en benzène. Une étude dirigée par l'Institut national des sciences et techniques nucléaires entre 2015 et 2017 montre que lorsque la circulation automobile est normale dans la capitale, le niveau de pollution est 3 à 4 fois supérieur aux normes de l'OMS. Mais lorsque le trafic est très dense, il est 10 fois à 15 fois plus élevé. On observe cependant une nette amélioration de la situation de la couche d'ozone, suite à la lutte contre l'importation et l'utilisation des substances nocives. La couche d'ozone se restaure à Madagascar et devrait être rétablie en 2050.

11/09 - 235 millions de dollars pour la réhabilitation de la RN6 reliant Ambilobe à Antsiranana. Cette nationale en piteux état compromet le développement de la région Diana. Il faut actuellement une journée pour effectuer les 233 km. Le chef de l'Etat a donné le coup d'envoi des travaux confiés à Colas Madagascar. La réalisation de la RN6 s'élève à 235 millions de dollars dont 120 millions de prêt de la part de la Banque Européenne d'Investissement et 115 millions de dons émanant de l'Union Européenne. La réalisation de ce projet est considérée par Andry Rajoelina comme l'une des grandes réalisations de son mandat, avec la RN44 Moramanga-Ambatondrazaka, le stade Barea de Mahamasina et la RN13 Ihosy-Tolagnaro dont la réalisation commencera prochainement.

18/09 - Andry Rajoelina : la ville nouvelle de Tanamasoandro sera sur pied d'ici deux ans à Imerintsiatosika. Les préparatifs en vue de la mise en œuvre de ce « *velirano* » sont en cours. Des négociations se déroulent en vue du règlement des indemnisations dans le cadre de l'expropriation. Le maire de la commune a confirmé que sa circonscription est disposée à accueillir le projet, contrairement à Ambohitrimanjaka qui avait rejeté la proposition. La Chine se propose de financer la construction de certaines infrastructures, notamment de deux bâtiments destinés à accueillir les ministères de la défense nationale et des affaires étrangères. Au total, pour cette première phase, neuf bâtiments seront érigés. Le coût de la construction de ces deux bâtiments est estimé à 16 millions de dollars. Andry Rajoelina a déclaré que Tanamasoandro permettra la création de 4 000 à 5 000 emplois. Parmi les infrastructures figureront un village artisanal, plusieurs installations sportives destinées à accueillir les prochains Jeux des îles, des hôtels 5 étoiles, ainsi qu'une tour de 60 étages.

30/09 - Pénurie d'eau : les projets de forage à Antananarivo suspendus. Le ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, Ladislas Adrien Rakotondrazaka, a annoncé la suspension, voire l'arrêt des travaux de 46 forages prévues dans la capitale. Un projet initié par son prédécesseur pour pallier aux problèmes d'insuffisance d'eau à Antananarivo et lancé depuis le début de l'année. Le ministre a constaté des malfaçons

et des défauts de conformité. « *C'est du n'importe quoi* », s'est-il indigné. Ces projets étaient censés répondre à la grogne des habitants de plusieurs quartiers de la capitale touchés par les récurrentes coupures d'eau. Le taux d'accès à l'eau potable dans l'agglomération d'Antananarivo est estimé à 64 %. La Jirama reçoit 300 à 350 demandes de nouveaux branchements chaque mois. Il existe un écart important entre la demande et la capacité de production de la Jirama. Cet écart augmente continuellement au fur et à mesure de la croissance de la population.

► Le « kere » dans le Sud - Famine, dérèglement climatique

07/09 - Le ministère de l'agriculture et de l'élevage annonce un partenariat avec des organismes tels que la FAO et le PAM pour sauver le Sud. Une énième annonce, depuis le début de la période de *kere*, qui veut allier secours d'urgence et développement économique et social. Harifidy Ramilison met l'accent sur une nécessaire *« coordination des actions d'urgence et de développement* » pour le grand Sud. « *Les actions d'urgence continuent mais une nouvelle stratégie de lutte contre la sécheresse pour que l'agriculture puisse être possible dans cette partie de l'île a été discutée et concoctée* », a déclaré le ministre. La création de banques alimentaires et des banques de semences est envisagée, ainsi que la mise en place de rideaux verts ou brise-vent, en collaboration avec le ministère de l'environnement.

08/09 - « ***Madagascar, premier pays confronté à une famine liée au réchauffement climatique*** », écrit Renaud Vivien dans une analyse publiée sur le site *entraide.be*[2]. « *Le peuple malgache paie le prix fort de* ***l'injustice climatique*** *qui trouve sa source principale dans le système capitaliste mondialisé qui ne profite qu'à une minorité de personnes en même temps qu'il détruit l'environnement et dérègle le climat. Par ses activités de production et d'exploitation guidées par le profit immédiat, ce système, dont* ***les multinationales sont les principales actrices****, produit année après année des émissions de gaz à effet de serre qui réchauffent la planète et dont les premières victimes sont les populations situées dans les pays appauvris du Sud. Si Madagascar est le premier pays à subir une famine du fait du réchauffement climatique, d'autres pays pourraient rapidement suivre. La sécheresse représente même pour l'ONU la prochaine pandémie. '****La sécheresse est sur le point de devenir la prochaine pandémie et il n'y a pas de vaccin pour la guérir'****, a déclaré la représentante spéciale de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe en juin 2021. (…) Pour venir en aide aux 41 millions de personnes exposées à la famine, le PAM indique avoir besoin d'environ 6 milliards de dollars. Cet appel pour obtenir ces fonds n'est pour l'instant pas suivi d'effet alors que les montant demandés apparaissent ridicules en comparaison avec d'autres dépenses effectuées par les pays riches. Par exemple, les 6 milliards de dollars dont les populations ont urgemment besoin ne représentent que 0,2 % des 3 000 milliards d'argent public dépensés par les gouvernements des pays du Nord pour les sauvetages bancaires en 2007-2008. De plus, ces 6 milliards ne pèsent pas grand-chose par rapport à ce que ces mêmes pays appauvris remboursent 'coûte que coûte'. (…) En 2021, les remboursements prévus à ces créanciers de la part des pays appauvris s'élèvent à 350 milliards de dollars. C'est 58 fois ce que l'ONU demande pour éviter les famines. (…) Concernant Madagascar, seulement 78 millions de dollars sont demandés à la 'communauté internationale' pour fournir des denrées alimentaires vitales pendant la prochaine période de soudure. Or, dans le même temps, les créanciers étrangers devraient prélever, en 2021, 148 millions de dollars sur le budget malgache, soit presque le double de ce que demande l'ONU pour agir maintenant contre la crise alimentaire ! Sur ces 148 millions de dollars, 57 millions de dollars sont destinées à la seule Banque mondiale.* ***La lutte contre le changement climatique implique*** **[en outre]** ***nécessairement de réguler le commerce international*** *qui est à l'origine de plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre. Cette régulation passe par l'établissement de règles internationales contraignantes pour les entreprises afin que ces dernières soient (enfin) obligées de respecter les droits humains et l'environnement. Sur ce point, un projet de traité international est en cours de négociation à l'ONU depuis 2014… sauf que les négociations sont quasiment bloquées.*
Pour nourrir l'humanité et soutenir la paysannerie en lui permettant de vivre dignement tout en préservant l'écosystème, il est essentiel que les gouvernements augmentent la part de leur aide publique au développement dédiée au ***financement de projets agroécologiques****. Un tel financement ne sera efficace que si, dans le même temps, les gouvernements du Sud comme du Nord* ***cessent de soutenir l'agro-industrie via la conclusion d'accords de commerce qui libéralisent le secteur agricole.*** *(…) C'est pourtant ce modèle agro-industriel que le gouvernement malgache entend renforcer. Dans ce qu'il appelle 'la nouvelle stratégie nationale de l'agribusiness', le gouvernement prévoit d'affecter, dans les dix prochaines années, quatre millions d'hectares de terres au secteur privé, dont les multinationales qui bénéficieraient d'importantes exonérations fiscales.* ***Cette surface dédiée à l'agro-industrie est gigantesque puisqu'elle dépasse la totalité des terres cultivées par les paysans malgaches sur l'ensemble de l'île****. »*

22/09 - Circonscrire le kere dans le Sud. Cet objectif a été affirmé par Andry Rajoelina durant sa rencontre avec Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU à l'occasion de l'Assemblé générale des Nations unies.

[2] https://www.entraide.be/la-belgique-complice-de-la-famine-a-madagascar

Le kere qui sévit dans le Sud fait écho dans le monde et préoccupe l'Organisation. Causée par la sécheresse, la précarité humanitaire dans cette partie de la Grande île constitue le premier signe des conséquences dévastatrices du changement climatique mondial. Ce changement climatique est, justement, l'un point sur lequel Antonio Guterres a insisté durant son allocution d'ouverture de l'Assemblée générale. Le chef de l'État a, notamment, mis en avant les projets et les objectifs inhérents au colloque pour l'émergence du Grand Sud, en juin, à Tolagnaro. Un rendez-vous souligné comme étant une initiative malgache pour apporter des solutions malgaches aux problèmes du pays. En attendant l'adhésion de la communauté internationale aux solutions à long termes définies, certains des projets soulevés dans la capitale de la région Anosy seront mis en œuvre avec les fonds propres de l'État. Jusqu'ici, la mobilisation internationale face à l'insécurité alimentaire s'est cantonnée aux aides d'urgence.

▶ Economie – Social

01/09 - Relance du tourisme à Madagascar - Mise en conformité de 6 000 travailleurs du secteur dans l'attente espérée d'une réouverture des vols internationaux en octobre. En marge de la gestion de la crise et en préparation de la relance post-Covid du secteur, le ministère de tutelle a développé un programme de mise en conformité des opérateurs de l'ensemble de la chaîne touristique aux protocoles sanitaires afin de mettre en confiance les clients. *« En collaboration avec l'Office national du tourisme et la Confédération du tourisme, nous avons élaboré les protocoles sanitaires Covid-19 en 2020 et réalisé les premières sessions dans plusieurs régions. Dans cet objectif de conformité des opérateurs aux mesures sanitaires, 117 opérateurs dont des hôteliers, des restaurateurs, des agents de voyages et des tours opérateurs, ainsi que des guides touristiques, ont été formés aux protocoles préétablis entre février et juin par le ministère. Ces derniers auront ensuite pour mission de former à leur tour plus de 6 000 travailleurs du secteur dans différentes villes et régions telles qu'Analamanga, Sainte-Marie, Nosy Be, Antsiranana, Atsimo-Andrefana et Anosy* », explique un responsable du ministère.

25/09 - La reprise du tourisme à Madagascar s'annonce lente et douloureuse. Après Ethiopian Airlines qui a déclaré forfait le 22 septembre, c'est au tour d'Air Austral d'annoncer qu'elle n'est pas prête à reprendre les rotations avec la Grande île avant fin octobre. Suite aux annonces faites par le gouvernement de rouvrir les frontières début octobre, les réunions se multiplient entre opérateurs touristiques. Les conditions d'entrée à Madagascar n'ont pas encore été clairement communiquées concernant une période d'isolement, les gestes barrières ou la présentation d'un schéma vaccinal complet.

04/09 - Situation très difficile pour la compagnie aérienne nationale qui avait déjà enregistré une perte de 70 millions de dollars avant la crise sanitaire, **lors de son partenariat avec Air Austral**, révèle le président du conseil d'administration d'Air Madagascar, Mamy Rakotondraibe. La fermeture de l'espace aérien malgache et la fermeture des frontières aux voyageurs étrangers depuis le 20 mars 2020 n'ont fait qu'aggraver la situation. La compagnie aurait notamment des difficultés très importantes par rapport à sa flotte puisqu'elle ne disposerait plus que d'un seul avion. Comme la Jirama, Air Madagascar est considéré comme le véritable talon d'Achille de l'économie nationale. Au vu de cette situation, « *la mise en œuvre du plan de relance est nécessaire* », admet Mamy Rakotondraibe. Un plan annoncé de longue date et qui se fait attendre.

23/09 - Air Madagascar : trois ATR 72 bloqués par les créanciers. Une grande partie de sa flotte est indisponible alors que la réouverture des frontières, envisagée pour octobre, pourrait constituer une opportunité de relance. Théoriquement la compagnie dispose, entre autres, de deux ATR 72-500 et deux ATR 72-600. En théorie seulement puisque dans la pratique seul un ATR 72-600 est en état de voler et est utilisé par Tsaradia, filiale du groupe assurant les vols domestiques. Les trois ATR restants sont bloqués par les créanciers. Air Madagascar n'est pas au bout de ses peines : sa licence d'exploitation expirera avant fin décembre, ce qui pourrait entraîner un nouveau blocage. La délivrance de cette licence est en effet soumise au niveau de capacité financière de la compagnie. En raison notamment de ses montagnes de dettes impayées, Air Madagascar n'a pas cette capacité. La licence d'exploitation délivrée tous les trois mois est accordée temporairement par dérogation, sur instruction du ministre des transports. C'est avec cette licence qu'Air Madagascar peut encore effectuer des vols de rapatriement, réalisés par des avions affrétés auprès d'autres compagnies. Et ce en attendant les deux Airbus A-300 dont le sort est également incertain. Les observateurs attendent avec impatience la publication du business plan, annoncé depuis déjà un an mais qui ne voit toujours pas le jour. Idem pour la nomination du nouveau directeur général annoncé en avril, mais qui n'est toujours pas connu.

25/09 - Air Madagascar : les employés lancent un appel au président de la République : « *sauvez cette société qui est une fierté des Malgaches* ». Les membres de leur syndicat dénoncent notamment les décisions stratégiques qui ont compromis le devenir de la compagnie. Avec une perte de 70 millions de dollars, des employés au chômage partiel ne touchant que la moitié de leur salaire et ne travaillant que 15 jours par mois, une flotte composée de deux ATR-72 en fonction obligeant la compagnie à effectuer des locations pour

organiser les vols de rapatriement et aucun aéronef pour effectuer des vols long-courriers, la situation est catastrophique. Le personnel admet toutefois avoir une part de responsabilité en raison notamment des grèves successives mais, affirment-ils, « *il est faux de dire qu'ils sont responsables à 70 % de cette situation* ».

09/09 – Jirama - Les délestages sont devenus le pain quotidien des habitants de certaines villes, à l'instar de Toamasina qui est particulièrement impactée par des coupures intempestives depuis quelques semaines et dont la situation s'est aggravée ces derniers jours. Qualité de service déplorable avec une tension très basse et des coupures fréquentes. Des situations qui provoquent la colère et l'indignation des usagers. Les responsables de la Jirama évoquent la période d'étiage ou encore la dégradation des infrastructures et matériels en raison des intempéries. La société d'Etat fait face à de nombreux impayés auprès des producteurs privés d'énergie et des pétroliers, la véritable source du problème, selon *Tribune*. En province, l'électricité provient principalement des centrales thermiques au fuel. Les arriérés de la Jirama se sont accumulés au fil des années et se comptent en milliards d'Ariary. Les producteurs privés d'énergies se lassent de la situation et limitent leur production. La Jirama et les autorités sont accusées de ne pas prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation. Le développement du secteur électrique malgache accuse un retard significatif, que l'on peut attribuer à une gestion peu rigoureuse, un manque de constance dans la mise en œuvre de réformes, des capacités d'investissements insuffisantes et plusieurs crises politiques. La Jirama, en proie à de graves problèmes de gouvernance, fait face à de sérieuses difficultés opérationnelles (vols, pannes, délestages) et financières depuis des décennies, ce qui ne lui permet plus de satisfaire quantitativement et qualitativement la demande électrique croissante, en dépit d'un coût de l'électricité particulièrement élevé.

06/09 - La Confédération des natifs de l'ex-province de Toamasina apporte son soutien à la concrétisation du projet Volobe, puissante centrale hydroélectrique qui devrait engager Madagascar dans la transition énergétique. La rencontre des entreprises francophones qui vient de se tenir à Paris a largement évoqué ce projet qui produirait l'équivalent de 40 % de la consommation actuelle de Madagascar et atteindrait à terme 750 GWH/an. Le coût de concession de l'électricité à la Jirama serait de 500 à 700 euros, alors qu'il est actuellement de 2 500. Le démarrage des travaux de construction du barrage se fait attendre. La signature du contrat de concession et d'achat d'électricité avec l'État devait se faire en 2019 puis a été repoussée à 2020. La pandémie a été évoquée comme principale raison du report de la signature. La Compagnie générale d'hydroélectricité de Volobe est un consortium d'entreprises actionnaires, composé de Jovena Madagascar, du groupe Axian SN Power, d'Africa 50 et de Colas Madagascar. La mise en service opérationnelle de la centrale, prévue initialement en 2023, est désormais reportée à 2025.

06/09 - Intégration économique du capital naturel - Madagascar prend part à l'initiative de la BAD. Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), la Plateforme des connaissances sur la croissance verte (GGKP) et d'autres partenaires vont mettre en orbite un nouveau programme sur l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique. Madagascar figure parmi les quelques pays choisis pour prendre part au démarrage de cette initiative appuyée notamment par le WWF, le PNUE et la coopération allemande. Pour la BAD, la prise en compte du capital naturel dans le financement du développement est essentielle pour la reprise post-Covid-19. Les approches fondées sur la nature sont en outre essentielles pour lutter contre les urgences liées à la biodiversité et au climat. Le capital naturel, qui comprend les sols ou les ressources de stockage de carbone comme l'eau et la pêche, représente entre 30 % et 50 % de la richesse totale des pays d'Afrique. Le programme, qui s'étend sur la période 2020-2022, vise à intégrer les approches du capital naturel dans le financement du développement des pays en développement.

06/09 - Le projet de réhabilitation de la RN9 entre dans sa 2e phase. China Railway 18th Bureau débute la construction d'une autre portion de route reliant les greniers locaux du lac Alaotra aux zones de production de fruits de mer. 30 % des travaux sont réalisés, précise l'entreprise chinoise, rappelant que depuis son implantation à Madagascar, 23 projets routiers et d'ouvrages ou encore d'infrastructures hydrauliques ont été réalisés. Plus de 700 km de routes ont été réhabilitées faisant de China Railways l'une des entreprises de travaux publics les plus actives à Madagascar. Les projets d'infrastructures routières réalisées par cette entreprise fournissent des milliers d'emplois, met-elle en avant.

07/09 - Vulgariser le riz hybride (vary safiotra) figure au centre de la stratégie d'amélioration et d'accroissement de la production rizicole du ministre de l'agriculture. Avec ce type de semences, le rendement par hectare peut atteindre 12 tonnes. Durant deux campagnes rizicoles (2019-2020 et 2020-2021), plus de 20 000 exploitants ont testé le vary safiotra sur près de 12 000 hectares dans huit régions. Sur les sites de démonstration du ministère, le rendement moyen a atteint les 11 tonnes/ha. Ce type de semences est aussi décrit comme étant plus résilient face au changement climatique et plus résistant à la sècheresse. Dans le but d'assurer l'indépendance de Madagascar en la matière, un site de production de ce type de semences sera bientôt mis en place dans la région Alaotra-Mangoro, grenier à riz de Madagascar. Des échanges techniques sont en cours avec l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) et l'ambassade de Chine pour la

mise en œuvre du Projet d'amélioration de la productivité rizicole et de gestion de bassins-versants et périmètres irrigués (Papriz) et la vulgarisation de cette technique de production rizicole.

07/09 - Importations de riz : 8 300 tonnes de « *Vary Tsinjo* » à 2 000 Ar./kg. 26 000 tonnes de riz importé sont arrivées au port de Toamasina. Parmi les 18 000 tonnes ayant déjà quitté le port, 8 300 tonnes seront affectées à l'opération « *Vary Tsinjo* ». Les 8 000 tonnes restantes seront envoyées à Toliara. 13 100 tonnes supplémentaires arriveront bientôt, tandis que 5 000 autres tonnes sont en cours d'embarquement.

10/09 - 56 000 tonnes de riz indien dont 5 000 tonnes de « *Vary Tsinjo* » vont quitter l'Inde pour Madagascar. Le riz importé destiné à combler le gap de production et à réguler le prix de la denrée sur le marché commence à arriver. Parallèlement à la société d'Etat State procurment of Madagascar (SPM S.A.), les entreprises locales importent également du riz. 56 000 tonnes de riz indien quitteront le port de Kandla pour rejoindre la Grande île. Sur cette cargaison, 5 000 tonnes appartiennent à la SPM S.A. Les 51 000 tonnes restantes appartiennent à des importateurs privés. Par ailleurs, 18.000 autres tonnes de riz à destination de Madagascar ont également commencé à être chargés à bord du bateau Polaris Z qui est arrivé au port de Kandla en Inde. 14 000 tonnes sont importées par la SPM SA, les 4 000 autres tonnes par le secteur privé. Selon la société d'Etat, le chargement de la cargaison devrait prendre une dizaine de jours, tandis que le trajet Inde-Madagascar par mer devrait durer 15 jours. Cette autre cargaison devrait donc arriver sur la Grande île vers le début du mois d'octobre. Le « *Vary Tsinjo* », devrait être de 1 990 Ar le kilo à Antananarivo et ses environs.

28/09 - Lutte contre la flambée des prix : le président annonce l'arrivée de 20 bateaux chargés de PPN, notamment du riz, de l'huile et du sucre, qui vont ravitailler le marché national à des prix abordables. Ces importations devraient peser les prix à la consommation, espère-t-on. La crainte d'une hausse continue des PPN hante les consommateurs à quelques mois de la période de soudure. L'Etat y voit une menace sérieuse. 477 contrôleurs et commissaires de commerce vont être mobilisés pour se pencher « *sur l'origine des hausses de prix* » sur les marchés.

07/09 - Industrie textile : Socota et Ciel s'allient pour la création d'un pôle de production textile majeur. Annoncée en coulisses, l'alliance entre le groupe Socota et le groupe Ciel, basé à Maurice, est maintenant officielle. Les deux entreprises majeures de l'Océan Indien ont scellé un accord de création, sur le site industriel de Cotona à Antsirabe, d'une joint-venture détenue à part égales par les deux groupes. « *Ce nouvel ensemble industriel verticalement intégré et à la pointe de la technologie a pour objectif de porter la production actuelle de Cotona de 10 à 20 millions de mètres linéaires par an dans une gamme complète de tissus de coton et fibres mélangées fils teints, unis teints et imprimés* » annonce un communiqué conjoint des deux groupes. Pour Salim Ismail, président du groupe Socota, et Jean-Pierre Dalais, président de Ciel Textile, l'alliance offrira de nouvelles perspectives de croissance pour les filiales de fabrication de vêtements à l'exportation de Ciel Textile et de Socota, respectivement Aquarelle et Cottonline. Il en sera de même pour les entreprises de confection de vêtements de la zone franche utilisant des tissus d'origine malgache. Le groupe Ciel est présent à Madagascar depuis 1989, avec à ce jour 6 usines dont 3 situées à Antsirabe où le groupe a investi dans un site industriel de pointe qui emploie plus de 5 000 personnes. Ciel est également actif dans le secteur financier à travers BNI Madagascar dont il est l'actionnaire principal depuis 2014.

09/09 - Ambatovy enclenche la vitesse supérieure pour la production de nickel. Après une année d'arrêt de ses activités en raison de la pandémie, la société minière tourne actuellement à 100 % de sa capacité. Les travaux d'extraction de Moramanga et l'activité de l'usine de Toamasina reviennent à la normale. La société a repris ses activités le 23 mars après les avoir interrompues le 6 avril 2020. Elle n'avait pu produire que 9 908 tonnes de nickel en 2020, contre 33.000 tonnes annuelles en 2018 et 2019, encore loin de l'objectif fixé de 60 000 tonnes par an.

21/09 - L'outsourcing recrute. Madagascar se présente comme un eldorado de l'externalisation. Le secteur a pu surfer sur la vague du coronavirus. L'externalisation par la voie des call centers devient une nécessité à travers le monde et Madagascar offre une main-d'œuvre abondante et de qualité, facile à perfectionner, avec des connexions parmi les meilleures du continent africain. Toutes ces conditions réunies ont attiré les grosses pointures du secteur. Dans les trois années à venir, le nombre d'employés du secteur devrait passer de 15 000 à 25 000. Ce type d'entreprise bénéficie du régime fiscal des zones franches.

► Coopération, bailleurs de fonds

10/09 - Le premier attaché de défense de l'ambassade de la République populaire de Chine, le colonel Wang Tao, a rencontré le ministre de la sécurité publique, le contrôleur général de police Fanomezantsoa Randrianarison. Ont été évoquées dans cet entretien la possibilité de réaliser des dons en matériels et

en équipements au profit la police nationale. Des échanges entre policiers chinois et malgaches seront organisés dans le cadre de stages de formations. La question de la sécurisation des ressortissants chinois dans la Grande île a également été abordée.

10/09 - La Chine annonce son soutien aux projets d'amélioration de l'adduction d'eau dans le Sud. Guo Xiaomei, ambassadrice de Chine, et Ladislas Adrien Rakotondrazaka, ministre de l'eau, ont échangé sur plusieurs sujets bilatéraux, notamment le phénomène de sécheresse dans le Sud. Le ministre a révélé l'existence de 1 300 forages à usages multiples dans la zone mais qui nécessitent des réhabilitations. Il a sollicité par ailleurs la mise en place d'un centre de recherches sur l'eau dans le Sud, similaire à celui de Shiyan en Chine. Guo Xiaomei a annoncé que des projets sont en cours de négociation.

14/09 - Face à l'invasion acridienne, la FAO, en appui au gouvernement, appelle à la mobilisation de tous afin d'éviter une nouvelle crise. Le représentant de la FAO a lancé un appel à l'endroit des partenaires techniques et financiers afin de renforcer la lutte antiacridienne dans le pays.

17/09 - Le budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de la campagne 2021/22 de lutte antiacridienne est estimé à 6,8 millions de dollars. Les interventions doivent démarrer en novembre 2021 pour se terminer en mai 2022, en fonction de l'évolution de la situation. Pour l'instant, l'appel au financement de cette campagne est resté sans réponse formelle de la part des partenaires techniques et financiers.

21/09 - La France va prêter de l'argent à Madagascar pour les deux lignes du téléphérique d'Antananarivo. L'accord de financement du projet de construction a été signé à Paris en présence d'Andry Rajoelina. La France prêtera près de 117 millions d'euros (dont 28 millions d'euros de la part du Trésor et 80 millions par BPI France). L'Etat malgache apportera un financement de 15,3 millions d'euros. La réalisation sera assurée par l'entreprise Poma, considérée comme le leader mondial dans le domaine du transport par câble, en collaboration avec Colas. Le comprend la mise en place de 274 cabines, d'une capacité de 10 à 12 personnes chacune. « *C'est un projet qui aura, également, un énorme impact environnemental, puisqu'il contribuera à réduire les émissions de CO2* », soutient François Lhote, représentant de cette dernière société.
La ministre de l'économie et des finances, Rindra Rabarinirinarison, déclare : « *Nous perdons à peu près deux à trois heures de temps et d'énergie par jour dans la capitale. Temps et énergie qui pourraient servir à augmenter la productivité de chacun. C'est pour ça que c'est très important de désengorger un peu la capitale. Ce transport par câbles va également redynamiser le tourisme, en modernisant les infrastructures de la capitale.* » « *On a calculé qu'à peu près chaque jour il y a une perte de 50 000 Ar* [environ 10 euros] *par personne. Donc si on arrive à désengorger, cela va améliorer le pouvoir d'achat de la population* », déclare David Rakoto Olivaniaina, président du conseil d'administration du Cercle de réflexion des économistes.
Au mois de juin, l'ouverture de la rocade d'Iarivo a permis la fluidification du trafic interurbain. La mise en place d'un réseau de trains urbains est annoncée, assurant l'intermodalité des différents modes de transport.
Ce projet de téléphérique ne fait pas l'unanimité : l'électricité à Antananarivo n'est pas assurée, il y a souvent des coupures, ce qui risque de bloquer les passagers ; de plus il n'est pas considéré comme prioritaire par la plupart des Malgaches. *La Vérité* s'interroge : « *A-t-on déjà provisionné les frais de fonctionnement et d'entretien de ce grand projet acheté à crédit ?* »
Répliquant aux critiques sur les risques portant sur l'alimentation électrique du téléphérique, Andry Rajoelina a annoncé la construction d'une centrale hybride solaire et thermique indépendante du réseau global.

L'accord signé avec la France inclut l'extension de la centrale hydroélectrique de Mandraka 3 pour un montant de 47 millions d'euros. L'objectif est d'augmenter le taux d'électrification à Antananarivo, passant de 15 % à 50 % d'ici 2023, ainsi que de développer la production d'énergie renouvelable. Patrick Rajoelina, ministre des affaires étrangères, affirme que ces deux projets montrent l'excellence des relations franco-malgaches et d'une diplomatie économique efficace.

22/09 - Nations unies : 202 millions de dollars d'aides au développement. Les conseils d'administration du Pnud, de l'Unfpa et de l'Unicef accordent un soutien de 202,7 millions de dollars pour le développement de Madagascar pour la période d'octobre 2021 à fin 2023. Cette initiative soutient l'agenda 2023 des Nations unies pour le développement durable. Le cadre de coopération pour le développement durable des Nations unies à Madagascar s'élève à un budget estimatif de 600 millions de dollars. Ces nouveaux programmes pays ont été élaborés conjointement avec le gouvernement et ses partenaires techniques, ainsi qu'avec la communauté internationale des donateurs, la société civile et les jeunes.

Taux de change au 30/09/21 : 1 euro = 4 634 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.